

PORTE OUVERTE

Bulletin de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec
Volume XVII, numéro 2 • Hiver - Printemps 2006

DOSSIER

**Représentant moins
de 10% de la population
carcérale, les délinquantes
sont-elles laissées
pour compte?**

**LA CRIMINALITÉ OFFICIELLE
DES FEMMES AUGMENTE :**

**Sont-elles réellement
plus délinquantes qu'avant?**

**SUPPORT AUX FEMMES
DÉLINQUANTES DE QUÉBEC :**
un modèle qui fonctionne!

**SOCIAL REHABILITATION
AND REINTEGRATION :**
an integral part of public safety



Patrick Altimas :
**NOUVEAU
DIRECTEUR GÉNÉRAL
À L'ASRSQ**



SOMMAIRE

PORTE OUVERTE

Volume XVII, numéro 2 - Hiver 2006

Véhicule d'information et d'échanges des organismes communautaires de services en matière de justice pénale, PORTE OUVERTE est publié par l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ).

Les articles de PORTE OUVERTE n'engagent que leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement les positions officielles de l'Association, sauf s'ils sont signés par le Conseil d'administration, son président ou le directeur général.

La rédaction se réserve le droit de couper et / ou de corriger les textes soumis pour publication. Chaque fois que cela s'applique, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Rédaction

ASRSQ
2000, boul. Saint-Joseph Est
Montréal (Québec) H2H 1E4
Téléphone: (514) 521-3733
Télécopieur: (514) 521-3753
Courriel: webmaster@asrsq.ca
Site web: <http://www.asrsq.ca>

Collaborateurs

Patrick Altimas, Serge Audette,
Jean-Claude Bernheim, Jean-François
Cusson, Alain Ferron, Ruth Gagnon,
Sara Martinet, Annie Morel,
Marie-Andrée Proulx, Bruno Roy,
Dany Tremblay, Pierrette Cléche et Denise
Bourassa

Comité de rédaction

Pierrette Cléche, Denise Bourassa, l'équipe
de la Société Elizabeth Fry du Québec
Jean-François Cusson et
Marie-Andrée Proulx

Abonnements

Chantal Traversy

Infographie

Pierre Desbiens
DesGraphes

Impression

Atelier d'imprimerie de l'EDQ

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2006

Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2006
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1192-3008

Les ministères de la Sécurité publique
du Québec et de la Sécurité publique et
protection civile du Canada subventionnent
la publication de PORTE OUVERTE.

Envoi de publication
Convention no 40014948

ÉDITORIAL

LA RÉHABILITATION ET LA RÉINSERTION SOCIALE
SONT DES INGRÉDIENTS ESSENTIELS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE 3

SOCIAL REHABILITATION AND REINTEGRATION:
an Integral Part of Public Safety 5

DOSSIER

LA CRIMINALITÉ OFFICIELLE DES FEMMES AUGMENTE.
SONT-ELLES RÉELLEMENT PLUS DÉLINQUANTES QU'AVANT? 7 - 9

SUPPORT AUX FEMMES DÉLINQUANTES DE QUÉBEC:
un modèle qui fonctionne! 10 - 11

INTERVENIR AUPRÈS DES FEMMES QUI ONT DES DÉMÊLÉS AVEC LA JUSTICE:
Pour ne pas perpétuer l'échec 12 - 13

RÉFLEXION DE PROFANE

JOLIETTE:
Foyer d'écriture publique pour femmes incarcérées 14

RÉSEAU

SERVICE D'AIDE BRUNO-DANDENAULT:
Ça arrive aussi aux garçons... 15

LE PRIX DE LA JUSTICE RÉPARATRICE EST DÉCERNÉ À DAVE FARTHING 16

UN GESTE SYMBOLIQUE DE RÉPARATION À L'ÉTABLISSEMENT LA MACAZA 16

ARCAD:
2^{ème} encan au profit de Centraide: un franc succès! 17

NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL À L'ASRSQ:
Patrick Altimas souhaite un retour aux sources 18 - 19

À LIRE

DEVANT ET DERRIÈRE LES BARREAUX 20 - 21

LA DÉLINQUANCE, UNE VIE CHOISIE: ENTRE PLAISIR ET CRIME 22

MOM 22

*Pour ne rien manquer des actualités correctionnelles,
visitez notre site Internet:
www.asrsq.ca*

LA RÉHABILITATION ET LA RÉINSERTION SOCIALE SONT DES INGRÉDIENTS ESSENTIELS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

par Patrick Altimas, Directeur général

L'année 2005 fut riche en événements de toutes sortes. De tous ces événements, le départ de Johanne Vallée après plus de dix-huit ans à la direction générale toucha particulièrement les membres et les employés de l'ASRSQ. La nouvelle de sa nomination au poste de sous-ministre associée à la Direction générale des services correctionnels du Québec fut accueillie l'été dernier avec joie et tristesse à la fois. Joie pour Johanne qui accédait à un poste lui permettant de mettre en valeur ses talents, ses connaissances et son expérience dans une fonction de très haute responsabilité et d'influence du milieu correctionnel québécois. Tristesse de voir partir une leader et une collaboratrice au mérite et à la valeur inestimables. Si l'Association est rendue là où elle est, soit une voix des plus crédibles autant auprès de nos partenaires que du public, cela aura été en grande partie grâce aux efforts acharnés d'abord de Reneault Tremblay et ensuite de Johanne Vallée.

Pour moi, le départ de Johanne aura d'abord été un grand moment de fierté, moment qui a par la suite évolué en questionnement face à l'avenir. Même s'il est vrai que personne n'est complètement irremplaçable, prendre la place de quelqu'un de la trempe et de la stature de Johanne ne serait pas chose évidente. Finalement, en me disant que Johanne était unique, et que personne ne pouvait prétendre la remplacer, j'ai décidé de poser ma candidature au poste de directeur général de l'ASRSQ quelque part au mois de juillet 2005. Cette pression disparue, cela a dû me permettre de donner une bonne performance à l'entrevue, car me voici, la troisième personne dans l'histoire de l'Association à avoir le privilège de servir et représenter les principaux organismes communautaires actifs en justice pénale au Québec.

J'entrais dans mes nouvelles fonctions le 3 octobre 2005, heureux d'y être, conscient que beaucoup de travail m'attendait et confiant que je pourrais mettre à profit les connaissances ainsi que l'expérience acquises depuis un peu plus de trente ans dans un milieu

fort stimulant et intéressant. J'étais aussi conscient qu'après toutes ces années passées sur le terrain à titre d'intervenant ou de gestionnaire dans les secteurs public et communautaire, il me faudrait m'adapter à ces nouveaux rôles de représentant des intérêts des membres, d'arbitre des différends, de rassembleur, de porte-parole auprès des partenaires et du public, de facilitateur, de communicateur, de gestionnaire d'un regroupement, de sollicitateur de subventions, d'agent de relations publiques et quoi d'autre encore. La période d'adaptation n'a pas été très longue et j'ai été rapidement lancé dans le feu de l'action.

Une des premières choses que j'ai faites en prenant possession du bureau laissé vacant par Johanne fut d'accrocher au mur un petit cadre contenant un dessin au fusain représentant feu Stephen Cumas, anciennement directeur de la Société John Howard du Québec et un des membres fondateurs de l'ASRSQ. De plus, j'ai retrouvé parmi mes papiers personnels un document produit par Steve en 1974 dont l'extrait suivant que j'ai traduit de l'anglais :

« Nous voyons poindre à l'horizon dans le domaine correctionnel une structure bureaucratique grandissante qui met l'accent sur des techniques de contrôle dans sa guerre contre le crime... Le nombre toujours plus grand de causes devant les tribunaux nous obligera à utiliser des ordinateurs pour traiter les données pertinentes. L'usage grandissant de systèmes de prédiction et de tables actuarielles pourrait même amener les groupes de recherche à percevoir le contrevenant simplement comme un événement ou une statistique plutôt que comme une personne. Ce système bureaucratique orienté vers le contrôle du crime et comportant une approche compartimentée face au contrevenant ne servira qu'à accentuer davantage les problèmes d'un segment de la société déjà impersonnel et anonyme.

À mesure que la nécessité d'adopter ces mesures de contrôle augmentera – et personne ne nie qu'elles

Le déploiement

d'efforts en vue

d'influencer

dans les mois à venir

les politiques

du gouvernement fédéral

constitue pour nous

un défi majeur.

soient nécessaires à l'intérieur d'une société aussi complexe que la nôtre – il reviendra aux agences privées de briser cette chaîne d'anonymat et de percevoir le contrevenant comme une personne à part entière.»¹

Quelques semaines plus tard, alors que je complétais ma recherche pour produire mon éditorial, je tombais sur un autre texte inspirant signé cette fois-ci par Johanne Vallée et cela s'adonne qu'il s'agissait du dernier éditorial produit par elle avant son départ et en voici un extrait :

«On doit revaloriser le jugement professionnel des intervenants et réduire les attentes bureaucratiques qui ont transformé, bien involontairement, le travail des professionnels en travail de techniciens de système d'information. On doit mettre en place toutes ces mesures (c.-à-d. application de la Loi sur le système correctionnel du Québec et revoir l'organisation du travail au S.C.C. afin de favoriser des contacts plus fréquents et plus productifs entre les délinquants et les agents) en informant également le public que le risque zéro de récidive est un mythe... On doit plutôt travailler à réduire le risque, car punir ne suffit pas.»²

Deux textes séparés par plus de trente ans et dont le souci et la portée sont tout à fait semblables. Ajoutons à cela un climat politique changeant où l'accent en justice pénale est d'abord mis sur des solutions magiques ou, comme le nomme Me Jean-Claude Hébert, «le populisme sécuritaire», où la personne redevient anonyme et où le contact entre les gens devient un

élément secondaire dans cette volonté de donner l'illusion de la parfaite sécurité. Il reste donc beaucoup de travail à faire afin de faire valoir l'idée que la réhabilitation et la réinsertion sociales font non seulement partie intégrante de la notion de sécurité publique mais qu'elles en sont des ingrédients essentiels.

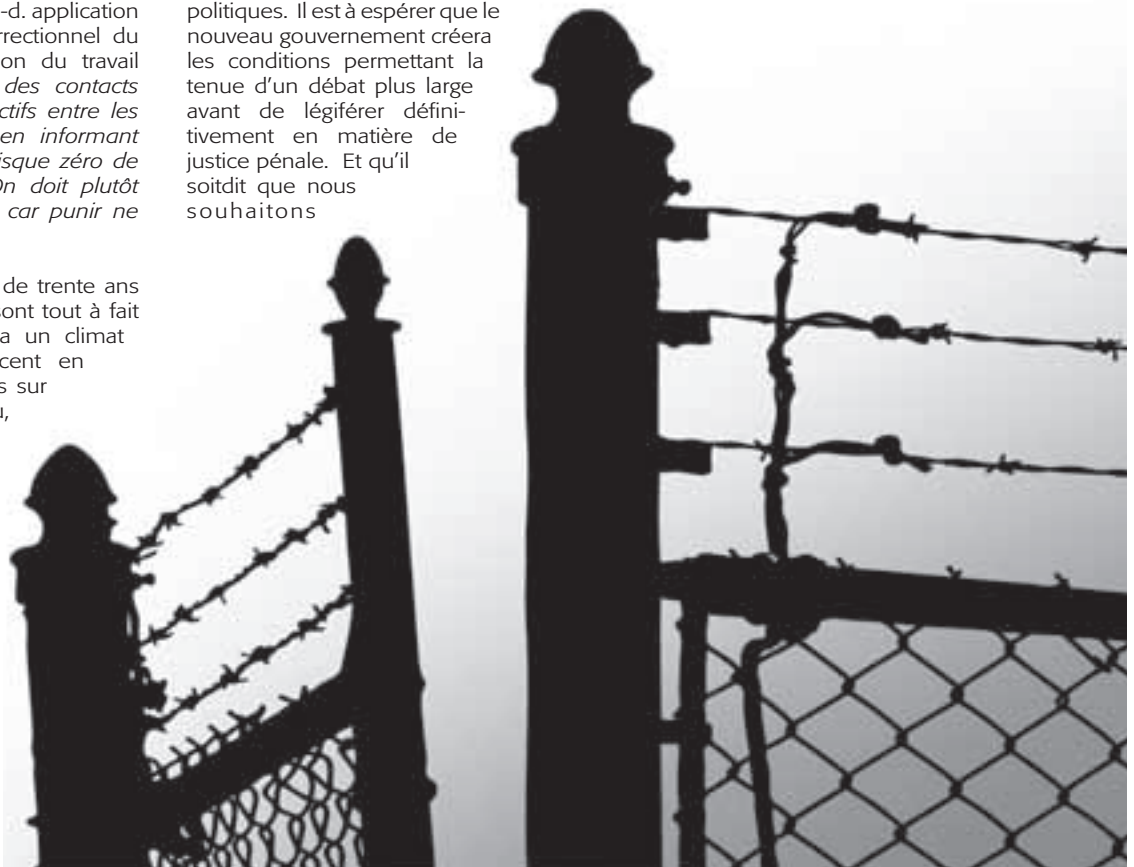
Cela est d'autant plus vrai dans le contexte de l'arrivée à Ottawa d'un nouveau gouvernement dirigé par un premier ministre qui a fait de la justice pénale une de ses priorités lors des élections. De plus, certains éléments de la plateforme électorale du Parti conservateur du Canada, par exemple l'imposition de peines minimales dans le cas de certaines catégories de crimes, se retrouvent dans les plateformes d'au moins deux autres partis politiques. Il est à espérer que le nouveau gouvernement créera les conditions permettant la tenue d'un débat plus large avant de légiférer définitivement en matière de justice pénale. Et qu'il soit dit que nous souhaitons

ardemment participer à ce débat. Le déploiement d'efforts en vue d'influencer dans les mois à venir les politiques du gouvernement fédéral constitue pour nous un défi majeur. Nous devons espérer aussi que nous sommes devant une occasion unique permettant d'initier un dialogue productif autour des enjeux en matière de réhabilitation et de réinsertion sociales en tant qu'ingrédients de la sécurité publique.

(Notes bibliographiques)

¹ Tiré d'un essai publié en 1974 par M. Stephen Cumas et intitulé *Reflections on crime*

² Vallée, Johanne (2005), *Le merdier de la remise en liberté : quand la chaîne n'est pas assez longue*, dans *Porte ouverte*, vol. XVI, n° 4, page 5.



SOCIAL REHABILITATION AND REINTEGRATION: AN INTEGRAL PART OF PUBLIC SAFETY

by Patrick Altimas, Executive Director

The year 2005 was rather eventful for the staff and members of ASRSQ. Johanne Vallée's departure after more than eighteen years at the helm was received with mixed feelings of joy and sadness. News of her appointment as Associate Deputy Minister of the Services correctionnels du Québec last Summer was cause for joy, as Johanne was given an opportunity of expressing her talent, knowledge and experience in a highly responsible and influential position in the field of corrections in Québec. Yet, the loss of a leader and colleague of such merit and value was also cause for sadness. The Association would not be what it is – a credible voice for both our partners and the public at large – were it not for the legacy of Reneault Tremblay and relentless and constant efforts of Johanne Vallée who followed in his footsteps.

Johanne's leaving will have been a great source of pride for me, but it also left me with many questions about the future.

It is said that nobody is irreplaceable, and that is true. However, replacing someone of Johanne's calibre and stature presents quite a challenge. I figured no one could really replace her, which is why I felt at ease in seeking the position of Executive Director of ASRSQ at some point during the month of July. It was clear to me that Johanne could not be replaced, that she was unique, and that, therefore, I could not claim to replace her. I guess that relieving myself of that pressure must have allowed me to perform well in my job interview, for here I am, only the third person in the history of the Association to be granted the privilege of serving and representing the major community-based organizations active in criminal justice in Québec.

I started in my new position on October 3, 2005. I did so with joy, but also with the knowledge that there was a lot of work ahead; I was also confident of being able to draw upon my more than thirty years of knowledge and experience in a most stimulating and interesting environment. I was also very aware that after all these years as a field worker or a manager in both the public and community-based sectors, I would need to adapt to my new roles as representative of our

members' interest, arbitrator of disputes, spokesperson to partners and the media, facilitator, communicator, manager of a coalition, fund-raiser, public relations officer, and more.

One of the first things I did upon settling into the office left vacant by Johanne was to hang a small framed drawing portraying the late Stephen Cumas, past Executive Director of the John Howard Society of Québec and one of the founding members of the ASRSQ. Around that same time, I found among my personal belongings a document written by Steve in 1974 from which I extracted the following:

"In the field of corrections we can see in the not too distant future the growth of a bureaucratic structure emphasizing control techniques in its war against crime... The growing number of court cases will necessitate computers to process the necessary data. The increasing use of prediction systems and actuarial tables may well force even research groups to see the offenders as events, or ciphers, rather than persons. This bureaucratic system with its segmented approach to the offender for purposes of crime control will, on the other hand, only serve to further accentuate the problems of an already impersonal and anonymous segment of society.

As the necessity for these controls expands – and no one denies their necessity in a complex society such as ours – it will be the task of the private agencies to break through this chain of anonymity, and see the offender as an individual in his entirety." (Taken from an essay published in 1974 by Stephen Cumas and titled *Reflections on Crime*)

A few weeks later, as I was doing research for my editorial, I stumbled upon another inspiring text, this time, by Johanne Vallée. It just happens to be the last editorial she wrote before leaving and here is an excerpt that I freely translated:

"We must reaffirm the value of our field workers' professional judgment and reduce

Let us hope
that the newly elected
Government will
create the conditions
for a wider debate before
adopting definitive
legislation in matters
pertaining to criminal
justice.



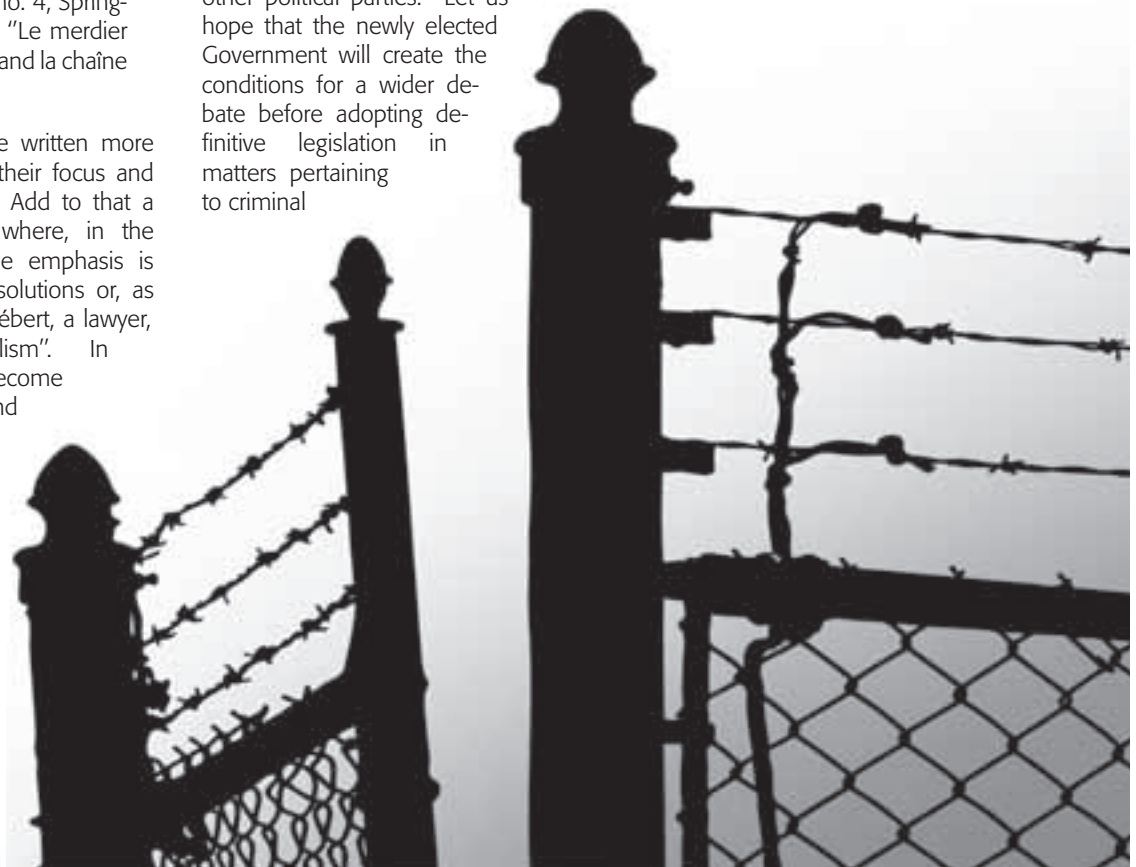
the bureaucratic expectations that have quite involuntarily transformed the work of professionals into one of information systems technicians. We must implement all these measures (i.e. implementation of the Loi sur le système correctionnel du Québec and re-examine the organization of tasks within the CSC "in order to promote that there be more frequent and productive contacts between offenders and their parole supervisors,) while also informing the public at large that a zero-risk level of recidivism is a myth... Instead, we must work toward the goal of reducing risk, because punishing is not enough. (Taken from an editorial signed by Johanne Vallée in *Porte ouverte*, vol. XVI, no. 4, Spring-Summer 2005, and titled "Le merdier de la remise en liberté: quand la chaîne n'est pas assez longue").

These two documents were written more than thirty years apart, yet their focus and concerns are quite similar. Add to that a changing political climate where, in the area of criminal justice, the emphasis is now definitely on magical solutions or, as stated by M^e Jean-Claude Hébert, a lawyer, on "security-minded populism". In this context, individuals become anonymous once more, and human contact becomes

a secondary consideration as we aspire for the illusion of absolute security. Therefore, much work remains to be done to promote the idea that social rehabilitation and reintegration are not only an integral part of public safety but more importantly an essential one.

This could not be more true within the context of a recently elected Government in Ottawa led by a Prime Minister who made the issue of criminal justice one of his top priorities during the elections. Moreover, certain components of the Conservative Party electoral platform, for example the imposition of mandatory minimum sentences for certain categories of crime, have found their way into the platforms of at least two other political parties. Let us hope that the newly elected Government will create the conditions for a wider debate before adopting definitive legislation in matters pertaining to criminal

justice. And let it be known that we wish to be part of the debate. The effort to influence the political and policy agendas in the months to come constitutes a major challenge for us. We must hope there lies ahead for us a unique opportunity to initiate a productive dialogue regarding the issue of social rehabilitation and reintegration as part of public safety and all that is at stake around this issue.



LA CRIMINALITÉ OFFICIELLE DES FEMMES AUGMENTE. SONT-ELLES RÉELLEMENT PLUS DÉLINQUANTES QU'AVANT?

Par Marie-Andrée Proulx, ASRSQ

Les femmes sont-elles plus criminelles, plus violentes qu'auparavant? À cette question, n'importe quel expert avisé vous répondra: «C'est une question à laquelle je refuserai de répondre à moins d'avoir au moins une heure pour vous l'expliquer...» Car il n'est pas facile de résumer en quelques lignes un phénomène autant influencé par le contexte social des femmes, qui a changé du tout au tout au cours des 30 dernières années. Comment aborder cette question sans tomber dans les guerres de sexes, remettre en question des acquis, des luttes pour l'égalité qui, en somme, furent des avancées incontestables pour l'humanité? Afin de m'aider dans cette investigation, je suis allée à la rencontre de deux chercheuses universitaires de renom, qui ont fait de la criminalité des femmes un de leurs objets d'études approfondies, Marie-Andrée Bertrand et Sylvie Frigon.

LES CHIFFRES...

Marie-Andrée Bertrand a publié un ouvrage en 2003, intitulé *Les femmes et la criminalité*¹, qui relate l'évolution de la délinquance officielle des femmes entre 1976 et 2001. Le principal mérite de cet ouvrage est d'analyser séparément la criminalité des hommes et des femmes: «Comme il y a à peu près une femme pour huit hommes parmi les accusés, et une femme pour 14 hommes parmi les condamnés, si vous mettez les deux ensemble, on ne voit pas le mouvement de la déviance particulière des femmes.»

Malgré le fait qu'on observe, de façon générale, une diminution de tous les crimes, c'est avec surprise que Bertrand remarque que les données recueillies démontrent une tendance différente entre les hommes et les femmes. «Ce que j'ai constaté dans l'étude de 2003, c'est une augmentation constante du taux de criminalisation des femmes. En effet, on remarque un accroissement du taux par 100 000, des femmes accusées et condamnées alors que, chez les hommes, le taux d'accusation diminue.»

Lorsque l'on observe l'évolution de la criminalité chez les femmes entre 1975 et 2000, on remarque une diminution des crimes contre la propriété (de 65% à 41%). Toutefois, c'est l'augmentation de la proportion des crimes de nature violente qui surprend le plus. Alors qu'en 1975 les crimes de violence

représentaient 9% de la criminalité féminine; 25 ans plus tard, ce pourcentage a augmenté à 26%. Malgré ces données, il ne faut pas hâtivement conclure que les femmes sont plus violentes qu'auparavant. L'évolution de ce pourcentage peut simplement refléter une plus grande visibilité de cette criminalité et une facilité accrue à répertorier ces délits.

Sylvie Frigon signale aussi l'importance d'user de prudence avec ces chiffres et à l'interprétation qu'on en fait: «On sait que chez les hommes, les crimes de violence sont assez rares, mais ils sont tout de même plus importants que chez les femmes, en terme de nombre. Aussi, ce qu'on sait de manière générale, c'est qu'il y a une diminution des accusations criminelles, mais une augmentation du recours à l'incarcération. On parle souvent d'une augmentation de la violence faite par les femmes, je pense que cela ne se vérifie pas toujours parce que cela dépend de ce qu'on considère comme statistiques dans l'histoire. Si l'on prend des statistiques des années 70, ces dernières ne sont pas toujours comparables à celles années 90. Par exemple, dans certaines études au niveau de la violence des jeunes filles, on calcule maintenant le fait de se pousser, de se graffigner et de se tirer les cheveux comme des actes criminels violents alors qu'avant, on ne comptait pas les choses de la même façon.»

Ainsi, au cours du temps, des actes qui étaient réglés dans la sphère privée sont peut-être comptabilisés dans les données officielles pour certains types de crimes, particulièrement en ce qui concerne les crimes d'intimidation et de violence. Une différence entre criminalité officielle et réelle peut aussi se présenter dans les crimes contre les biens, les grandes chaînes de magasins ayant pris des mesures disciplinaires privées pour contrôler les vols à l'intérieur de leurs murs. Marie-Andrée Bertrand nous rappelle aussi qu'elle s'est servi dans son étude des données officielles, donc de la criminalité formelle. Il y a en effet des différences entre le total des infractions réelles commises, les faits connus de la police, les accusations faites au criminel et les condamnations.

UN CONTEXTE SOCIAL CHANGEANT...

Selon Marie-Andrée Bertrand, plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cette hausse de



« Les féministes ont
obtenu que la police se mêle
de la vie privée en cas
de violence conjugale.
Le lieu privé est devenu
un objet de surveillance
et il se trouve
que les femmes
y sont à l'occasion
les auteurs de délits. »

la criminalité officielle des femmes. Premièrement, on pourrait soutenir que c'est la visibilité des femmes qui a augmenté au cours des 25 dernières années: «Elles sont en effet plus visibles hors de la maison. Leur présence dans l'espace public, dans le milieu des affaires, dans la vie sociale et professionnelle les rend plus vulnérables à la détection de comportements qui sont, comme pour les hommes, interdits.» La visibilité des femmes a aussi augmenté de par le fait qu'auparavant, l'espace privé n'était pas soumis à la surveillance policière: «Les féministes ont obtenu que la police se mêle de la vie privée en cas de violence conjugale. Le lieu privé est devenu un objet de surveillance à la demande des femmes. Il se trouve cependant que dans les lieux privés, les femmes sont à l'occasion les auteurs de délits.»

La violence des femmes dans la sphère privée fut une surprise pour certains, particulièrement pour certaines féministes. Ce fait a mis en lumière les conditions difficiles des femmes, selon Bertrand: «Beaucoup de ces femmes sont des mères célibataires, qui sont aussi des mères très jeunes et peu expérimentées, qui ont peu de moyens, qui sont exaspérées, ou même dépassées de violence subie.» Frigon abonde en ce sens, particulièrement en ce qui concerne les conditions économiques des femmes: «Je pense que l'on constate un appauvrissement des femmes, de façon générale, ce qu'on appelle la féminisation de la pauvreté. Donc, les femmes essaient de survivre dans ce sens-là. Ça, ça parle plus des conditions sociales et économiques qui peuvent permettre de comprendre davantage le passage à l'acte. On voit qu'il y a plus d'emplois précaires et moins d'accès



à chômage, donc les femmes occupent souvent des emplois moins rémunérés. Dans un rapport que j'ai fait pour le Comité aviseur sur l'employabilité des femmes justiciables, on voit que ce sont des emplois dans les services, emplois qui sont instables, peu rémunérés. Si je parle des femmes qui sont en prison, elles ont un très faible taux d'éducation (environ neuvième année) et les emplois qui viennent avec sont peu rémunérés.»

Parallèlement à l'éclatement des familles et à une plus grande pauvreté des femmes en général, la condition sociale et économique de certaines femmes s'est considérablement améliorée au cours des dernières décennies, de par le fait qu'elles ont eu accès à des études supérieures et à des opportunités professionnelles plus importantes. Bertrand soutient ainsi qu'avec la hausse de leur niveau d'éducation et de leur condition professionnelle, «certaines femmes sont

aujourd'hui plus capables de commettre des comportements criminels parce qu'elles ont plus de connaissances en sciences économiques, en affaires, etc. Elles savent comment faire des choses qui sont interdites.» Jumelée à l'hypothèse de ce que l'on appelle en anglais les «Criminal opportunities», c'est-à-dire, l'idée que la proximité réelle avec des lieux, des actes, des comportements, des affaires et des personnes qui peuvent devenir objet d'actes interdits donnerait aux femmes plus d'occasions de commettre des délits. Pour illustrer ce propos, Bertrand nous donne l'exemple de certains crimes économiques: «Il y a quelques années, une femme d'affaires aurait fait

tuer un comptable qui s'est rendu compte de ses fraudes. Ma grand-mère n'aurait pas pu faire cela parce qu'elle s'occupait de ses douze enfants et elle était à la maison. Elle n'était pas la secrétaire d'administration ou la comptable en chef d'une grosse compagnie.»

Même si cette réalité est présente, Frigon nous rappelle que, selon son expérience terrain, il faut être prudent avec cette notion d'indépendance et de libération des femmes judiciairisées: «La plupart des femmes que je rencontre en prison ne sont pas des femmes libérées! Elles ont vécu de multiples abus, elles sont en lien de dépendance économique, émotionnelle, etc. Pour certaines femmes, et c'est très triste à dire, aller en prison est un moment de reconstruction de soi, parce qu'à l'extérieur leur vie est tellement dégueulasse. Elles sont mal à l'extérieur, elles subissent du racisme, du sexisme, elles sont pauvres, elles sont

isolées et marginales, ou abusées. Pour moi, cela ne veut pas dire que l'expérience de la prison est positive, cela veut surtout dire que les conditions à l'extérieur sont tellement horribles pour ces femmes-là.» Cette dernière nous incite donc à prendre une perspective sociale pour analyser le problème de la criminalité des femmes: «Souvent, on met l'accent sur les facteurs individuels, on dit: ce sont des toxicomanes, elles ne veulent pas s'en sortir, elles boivent, etc. Mais je pense qu'il faut regarder les facteurs structureaux, les facteurs sociaux qui nous éclairent dans notre compréhension des choses.»

Au Service correctionnel du Canada, avec le projet *La création de choix* qui visait à offrir plus de services aux femmes et à les rapprocher géographiquement de leur lieu de résidence (il n'existait auparavant qu'un seul pénitencier féminin à Kingston), on a ouvert, de 1996 à 1999, cinq nouveaux pénitenciers pour femmes au fédéral. Certains soutiennent l'hypothèse que l'offre créerait la demande de sorte que le système pénal aurait tendance à remplir les places libres. Prendre en main les conditions de détention lamentables des femmes avant cette époque aurait eu pour effet pervers d'augmenter le recours à l'incarcération avec des peines fédérales. Selon Frigon, les chiffres démontrent clairement ce recours à l'incarcération plus important: «Depuis 1990, au niveau des sentences fédérales, on est passé de 170 femmes sentenciées au fédéral et incarcérées à plus de 400 aujourd'hui. Cela représente une augmentation de plus de 75%.» De plus, le manque de ressources dans les réseaux provinciaux ont parfois pour conséquence de faire augmenter la peine en faveur du fédéral: «On a de nouveaux pénitenciers, et on envoie plus de femmes faire une peine fédérale plutôt que provinciale en se disant qu'elles auront de meilleurs services dans un pénitencier plutôt qu'une prison. Il y a déjà des juges qui ont dit à des accusées: «Je vais te sentencer à 26 mois plutôt que 23 parce que tu iras dans un pénitencier.»

LA REMISE EN QUESTION DES ACQUIS...

Face à ces chiffres, de part et d'autres, les réactions furent teintées d'émotivité et d'un profond malaise. Les résultats obtenus furent premièrement utilisés par certains pour entrer dans une guerre des sexes voulant trouver qui est le plus violent. Il y eut une exagération certaine, certains voulant ramener la thèse de la symétrie de la violence conjugale et d'autres, à l'opposé, optant uniquement sur un discours de victimisation des femmes pour expliquer le phénomène. D'autres soutinrent, sans grandes nuances, que le féminisme était la cause de la violence des femmes... Plutôt que de m'embourber dans une guerre de rhétorique sans fin, j'ai cherché à savoir comment rendre ces résultats productifs, comment améliorer la situation, me permettant la liberté de croire que personne, peu importe son allégeance, ne souhaite une continuation de ce phénomène.

Bertrand, pour sa part, mise avant tout sur un réaligement plutôt qu'une remise en question des acquis: «Il doit y avoir une prise de conscience par les femmes de cela parce que l'augmentation est énevante. Il faut non seulement en prendre conscience, mais aussi arrêter la montée. Mais, n'ayons pas peur, ce n'est pas le féminisme qui a causé cela... c'est beaucoup de facteurs sociaux. On fait de grands pas pour aborder les filles et leur dire qu'elles pouvaient envisager les carrières scientifiques, les carrières autrefois masculines, et tous les sports. Faisons maintenant un peu de travail pour informer les filles que maintenant qu'elles sont dans ces univers là, elles ont, comme les hommes, le devoir de faire très attention de ne pas compromettre ces avancées. Parce qu'au fond, si la délinquance des femmes croît avec nos possibilités professionnelles et sociales, il y a une déperdition de notre force, de notre dynamique de notre réputation dans la culture.» La féministe remet aussi en contexte historique les raisons qui devraient motiver les femmes à échapper au système pénal: «Si on essaie de devenir autonome

financièrement, ce n'est pas une très bonne idée de laisser un plus grand nombre d'entre nous tomber sous la coupe du système pénal. Pourquoi sortir des bras des hommes pour se jeter dans les bras de la police! C'est une régression terrible, ça! Tomber sous le coup du système pénal, c'est autrement plus long comme domination, comme oppression, comme contrôle, comme surveillance, et plus important, en général, que sous le contrôle d'un compagnon.»

Sylvie Frigon mise aussi sur une conscientisation de la population, mais cette fois-ci, sur une sensibilité accrue aux populations plus démunies, dont les femmes font souvent partie. Avant tout, elle nous met en garde contre les options faciles: «Les justiciables ne sont pas une population qui attire l'intérêt et qui a beaucoup de pouvoir politique. On criminalise la pauvreté et le fait que les gens essaient de s'en sortir et on pense qu'on va trouver un petit mécanisme facile. Mais c'est un projet de société tout cela.»

Un projet de société, qui nous rappelle que, malgré les apparences et la chance de certaines d'entre nous, bien du chemin reste à faire...

(Notes bibliographiques)

¹ Bertrand, Marie-Andrée, (2003) *Les femmes et la criminalité*, Éditions Athéna, Outremont, 209 p.



DOSSIER

SUPPORT AUX FEMMES DÉLINQUANTES DE QUÉBEC : UN MODÈLE QUI FONCTIONNE !

Par Jean-François Cusson, ASRSQ

Au départ, cet article visait à traiter des services disponibles aux femmes incarcérées à l'échelle de la province (autant au provincial qu'au fédéral). En me préparant, je me suis d'abord rendu compte qu'il était préférable de ne pas produire un article qui traiterait à la fois du provincial et du fédéral. Les raisons étaient simples. Les deux organisations n'ont pas la même clientèle (principalement en raison de la longueur des sentences) et le Service correctionnel du Canada (SCC) a des moyens financiers supérieurs aux Services correctionnels du Québec (SCQ). Aussi, la philosophie d'intervention des deux organisations diffère. Alors que le aux Services correctionnels Canadien (SCC) propose lui-même une programmation détaillée, celle des aux Services correctionnels du Québec (SCQ) dépend beaucoup de collaboration de partenaires. Finalement, mes entrevues préliminaires me laissaient voir qu'il semblait y avoir une dynamique particulière à Québec. C'est pour cette raison que l'article s'intéresse à cette région.

Alors qu'on entend sans cesse combien le système correctionnel provincial manque de ressources et qu'on y retrouve peu de programmes, produire un article sur les services offerts paraissait périlleux. Imaginez, en plus, il serait question des femmes... S'il paraît parfois difficile pour les Services correctionnels du Québec (SCQ) de répondre adéquatement aux besoins des hommes incarcérés, il est alors facile d'imaginer combien la situation des quelques femmes qu'on y retrouve peut être difficile.

Plutôt que de faire moi-même les démarches auprès des personnes que je désirais rencontrer, j'ai choisi de ne courir aucune chance. Puisque j'avais l'impression d'embarquer sur un terrain glissant, j'ai préféré communiquer avec le département des communications des SCQ afin qu'ils puissent autoriser la démarche et identifier des personnes pouvant répondre à mes questions.

Parallèlement à cette démarche, j'ai sollicité la collaboration de certains organismes membres de l'ASRSQ. Ces entretiens me permettraient de mieux connaître la situation des femmes incarcérées et de préparer mes futurs contacts avec le milieu institutionnel. Connaissant les problèmes financiers des Services correctionnels du Québec et la difficulté à assurer une programmation adéquate, j'entretenais le sentiment qu'il y aurait bien des critiques sur la façon dont le milieu carcéral provincial s'occupe des femmes.

PREMIER ARRÊT : LE GROUPE DE DÉFENSE DES DROITS DES DÉTENUÉS DE QUÉBEC

Lorsque l'on veut connaître les problèmes que l'on retrouve en milieu correctionnel, un groupe de défense des droits est souvent un bon point de départ. C'est

dans cet esprit que je me suis amené aux bureaux du Groupe de défense des droits des détenus de Québec (GDDQ). Malgré toute mon insistance à recevoir leurs confidences et leurs frustrations par rapport au secteur féminin de l'Établissement de détention de Québec, je me suis rapidement rendu compte que mes perceptions allaient être confondues. Serait-il possible, malgré tout ce que l'on entend, qu'il y ait de belles choses qui se font du côté de la détention au provincial? C'est à ce moment que mon périple à Québec allait prendre un tout nouveau sens.

D'entrée de jeu, Benoît Côté, le directeur général de PECH (organisme qui travaille auprès de personnes qui vivent des problèmes de santé mentale) souligne la présence à Québec d'un réseau communautaire assez bien développé et en lien avec le milieu institutionnel. «Avec les années, le centre de détention de Québec a manifesté une belle ouverture pour travailler avec la communauté». Denise Bourassa du Centre Femmes aux 3A, ajoute que l'établissement a le souci d'offrir des services aux femmes incarcérées.

Anciennement détenues à la Maison Gomin, les femmes sont dirigées à l'Établissement de détention de Québec (EDQ) depuis le début des années 90. Elles représentent environ 10% de la population carcérale sous la supervision des SCQ. À l'EDQ, le secteur féminin peut accueillir une cinquantaine de délinquantes. Étant donné leur petit nombre, les prévenues cohabitent avec les détenues. D'ailleurs, il arrive même que les prévenues soient plus nombreuses que les détenues. Pour Carole Roy, chef d'unité, cette cohabitation ne cause aucun problème. «Ceci nous permet d'assurer la prestation de service. Par exemple, contrairement à ce qui se fait chez les hommes, les prévenues peuvent profiter de l'école et des ateliers.»

L'IMPORTANCE DE LA COMMUNAUTÉ

Lorsqu'elles arrivent à l'établissement de détention, les femmes vivent couramment une crise ou se retrouvent en période de sevrage. Une fois qu'elles sont stabilisées, elles pourront participer au programme scolaire ou aux ateliers de travail. Également, elles auront accès à des cours de cuisine, de danse, de musique et certains programmes en fonction de leurs difficultés et besoins. Carole Roy signale que «C'est là que nous avons besoin de nos partenaires communautaires. Nous, même si nous faisons de l'intervention, nous sommes des spécialistes de la garde. C'est bien beau de faire de la thérapie en prison, mais ce qui importe c'est de pouvoir tenir le coup dehors». Benoît Côté (PECH) constate que les agents correctionnels sont un peu laissés à eux-mêmes. «Ils font ce qu'ils peuvent, mais ils ne sont pas formés pour intervenir auprès de certaines problématiques.»

En plus de mieux répondre aux besoins des délinquantes, les collaborations avec la communauté ont aussi pour effet de réduire leur stress par rapport à la libération étant donné qu'elles pourront compter sur du soutien lorsque viendra ce moment.

Et les partenaires communautaires, l'EDQ en compte plusieurs. Il y a le *Centre femmes aux 3A* qui offre un soutien individuel pour celles qui le désirent et des ateliers de groupe, notamment en matière de prévention des MTS-Hépatites-VIH. Il y a aussi le *Centre Ubald-Villeneuve* qui offre un service pour les toxicomanes. PECH, organisme spécialisé pour ceux qui connaissent des problèmes liés à la santé mentale et qui ont des démêlés avec la justice contribue aussi à améliorer les services offerts aux femmes incarcérées. En plus, une intervenante de *La Jonction* a son bureau à l'établissement pour soutenir les détenues dans leur réintégration à l'emploi. L'EDQ compte aussi sur *Expansion-femmes de Québec* qui accompagne les détenues lors de leur libération et qui offre, en détention, le programme *Pouvoir d'agir* qui vise à les mobiliser avant leur libération. Aussi, il ne faut pas oublier le *Centre d'éducation aux adultes Conrad Barbeau* qui offre un programme scolaire et qui traite de la toxicomanie et des capacités parentales.

Pierrette Cliche, Directrice générale d'*Expansion-femmes de Québec*, apprécie beaucoup le modèle d'intervention que l'on retrouve pour les femmes incarcérées. «J'aime beaucoup l'utilisation que l'on fait des ressources de la communauté. Pour moi, les personnes qui travaillent au secteur féminin sont des perles. Ce sont de très bons collaborateurs».

Comme les femmes ne sont pas incarcérées pour de longues périodes, cette collaboration permet d'établir des liens avec les ressources communautaires qui pourront les soutenir lors de leur retour en société. «C'est certain, explique Denise Bourassa du *Centre femmes aux 3A*, que les petites sentences ne nous permettent pas d'entreprendre un suivi à long terme. Mais cette période permet de créer un lien qui fera en sorte que certaines femmes viendront nous voir une fois libérées».

Cependant, Carole Roy, la chef d'unité de l'EDQ, regrette de ne pas pouvoir offrir plus d'intervention individualisée à l'établissement de détention. «C'est évidemment pour une question de sous que nous devons compter sur le groupe. Aussi, j'aimerais beaucoup leur offrir plus d'interventions structurées en

soirée. Le jour, elles sont souvent occupées et il serait plus facile de les rejoindre à ce moment». Denise Bourassa, confirme que les détenues sont bien occupées. «Il leur manque, peut-être, des activités qui pourraient les mettre dans l'action comme, par exemple, des activités physiques. On sait cependant, qu'elles ont de la difficulté à participer à de telles activités».

LA PLACE DE LA SANTÉ

Parmi ses autres souhaits, la chef d'unité du secteur féminin aimerait bien pouvoir compter sur un meilleur lien avec le réseau de la santé. «Lorsque les femmes se retrouvent à l'établissement, elles arrivent avec leurs histoires de vie que nous ne connaissons pas et qui pourraient nous aider à mieux les soutenir.»

La santé est une préoccupation importante, puisque plusieurs d'entre elles arrivent en piteux état en plus de connaître des difficultés liées à la médication. Carole Savoie, Agente correctionnelle, constate que leur passage en prison les maintient en relative santé. «Une chance que certaines sont venues ici. C'est peut-être ça qui les a sauvées.» Toutefois du côté du *Groupe de défense des droits des détenus de Québec*, Suzanne Gravel exprime certaines inquiétudes relativement à l'accessibilité aux soins de santé puisqu'un médecin visite le secteur féminin aux quinze jours. «Pour nous, c'est nettement insuffisant. Nous croyons qu'une journée par semaine serait le minimum». Du côté de l'établissement, on croit que la présence médicale actuelle est suffisante. Carole Roy de l'EDQ soutient que si elles étaient libres, elles ne recevraient pas autant de services. «C'est pas parce que t'es incarcérée que tu dois avoir plus de services qu'une personne libre».

Benoît Côté de PECH regrette que les femmes n'aient pas accès à l'infirmerie lors de certains moments plus difficiles. «Lorsqu'une femme est en situation de crise ou vit une décompensation qui peut être associée à un trouble de la personnalité, la solution disponible est généralement la cellule capitonnée. Chez les hommes, par exemple, on peut les envoyer à l'infirmerie le temps qu'ils se ressaisissent.»

Il ressort que la santé, tout comme la famille, peut devenir un ancrage important lors d'une démarche de réinsertion sociale. Pour Carole Roy, les délinquantes qu'elle côtoie sont plus démunies que les hommes incarcérés sur le plan social. «Elles proviennent souvent d'un milieu très rétrograde où le rôle de la femme

n'a pas une grande valeur. Plusieurs d'entre elles ont besoin de quelqu'un pour les prendre en charge, ce qui peut amener des abus lorsqu'elles se retrouvent avec certains types d'hommes. En plus, elles ne se croient pas capables de réaliser des choses.»

L'incarcération et le passage dans le milieu judiciaire tendent à faire ressortir les difficultés des délinquants et à les présenter de façon négative. On oublie souvent tout leur potentiel et c'est avec une certaine admiration que Pierrette Cliche parle de celles qu'accompagne *Expansion-Femmes*. «Ce sont des survivantes. Elles possèdent de grandes qualités et un grand potentiel. On le voit beaucoup par les progrès qu'elles font à l'école».

Pour France Baudet de *La Jonction*, il est important de miser sur leurs expériences positives et sur les habiletés qu'elles ont pu développer dans leurs activités (légal ou pas). «Il faut s'intéresser à ce qui les préoccupe. Une femme qui m'arrive toute fière de sa nouvelle coupe de cheveux, je vais prendre le temps d'en parler plutôt que de passer directement à la question de l'emploi. Elles vont parler assez facilement de ce qu'elles ressentent et il faut les écouter pour qu'elles puissent devenir disponibles pour d'autres choses».

UN APPEL À TOUS

De ma visite à Québec, je retiens l'importance pour chacun de bien comprendre et respecter les rôles des organismes partenaires. À partir de là, il devient alors possible de véritablement travailler en collaboration et surtout d'assurer un soutien adapté aux besoins des personnes.

Au départ, je m'attendais à produire un article critique sur les difficultés du milieu institutionnel provincial à s'occuper correctement des délinquantes. C'est avec surprise que j'ai réalisé que, malgré les problèmes que peuvent connaître les services correctionnels du Québec, on peut y retrouver de beaux modèles d'intervention. J'ai toutefois l'impression que la situation des délinquantes à Québec est exceptionnelle et que l'on ne retrouve pas nécessairement ce genre d'initiatives ailleurs dans la province. J'insiste sur le fait qu'il s'agit peut-être là d'une fausse impression. Si tel est le cas, je compte sur vous pour me remettre sur le droit chemin.



DOSSIER

Intervenir auprès des femmes qui ont des démêlés avec la justice : **POUR NE PAS PERPÉTUER L'ÉCHEC**

Ruth Gagnon, Directrice générale de la Société Elizabeth Fry du Québec

La Société Elizabeth Fry du Québec intervient auprès des femmes justiciables depuis 1977. Sa mission a pour objectif de favoriser la réinsertion sociale des femmes en justice pénale, une expertise qu'elle partage avec le réseau canadien des Sociétés Elizabeth Fry qui intervient auprès de l'ensemble des femmes justiciables au Canada. Il s'agit d'un réseau unique dont la première Société a vu le jour à Vancouver en 1939.

L'EFFET DU PETIT NOMBRE

Lorsque nous traitons de la question des femmes dans le système de justice pénale, nous sommes rapidement confrontés au phénomène du petit nombre, une caractéristique d'ailleurs rencontrée tant au plan national qu'au plan international.

Nous constatons que les femmes sont beaucoup moins nombreuses que les hommes à être impliquées dans des activités criminelles ainsi qu'à purger une peine d'emprisonnement. Au Canada, elles représentent 17% de toutes les personnes accusées d'une infraction criminelle ainsi que 5% de la population carcérale des établissements fédéraux et 9% des établissements territoriaux. Ce constat a eu et a un impact sur le traitement sociopénal des femmes durant des décennies.

En raison de leur petit nombre, les femmes ont été longtemps ignorées. Ceci s'est traduit par des politiques correctionnelles qui s'inspirent de problématiques masculines. De plus, les programmes qui s'adressent à leurs vis-à-vis masculins ont été adaptés uniquement en féminisant le texte, et non en créant des outils spécialisés à la réalité des femmes.

Sur le plan de la recherche, elles ont peu intéressé les chercheurs universitaires si bien que peu de recherches appliquées leur ont été consacrées et leurs problématiques ont été longtemps absentes des programmes d'enseignement dans les universités.

Par contre, la situation tend à s'améliorer depuis le milieu des années 90. Nous rencontrons chez les gestionnaires judiciaires et correctionnels une certaine volonté à trouver des solutions spécifiques aux problèmes rencontrés chez les femmes judiciairisées.

LES PRÉMISSSES DE L'INTERVENTION AUPRÈS DES FEMMES JUSTICIAIBLES

Les femmes dans nos sociétés modernes, plus que tout autre groupe minoritaire, souffrent des inégalités sociales. De sorte que la féminisation de la pauvreté, la précarisation des acquis sociaux ainsi que la judiciarisation de certains comportements sociaux fragilisent certaines femmes et augmentent le risque qu'elles trouvent dans la criminalité et la déviance des solutions à leurs difficultés.



Les femmes judiciairisées ont connu à des degrés divers la pauvreté, la négligence, l'abandon, des traumatismes psychologiques, physiques et sexuels ainsi que la violence d'un parent et/ou d'un conjoint.

Elles ressemblent davantage aux femmes en général, elles ont un vécu et des besoins similaires à celui des femmes à faible revenu. Elles ont plus de similitudes avec ces femmes qu'avec les délinquants masculins. Ce qui les différencie est l'intensité et la sévérité de leurs problèmes psychosociaux ainsi que les moyens choisis pour y faire face.

Encore aujourd'hui, le processus de socialisation des femmes repose sur «le modèle du prendre soin». Notre éducation nous conditionne à utiliser

Nous oublions
facilement que le processus
pénal ne fait que confirmer
qu'elles ont échoué
à tous les niveaux :
en tant que citoyenne,
mère et épouse.

exclusivement notre potentiel au service des autres : parents, enfants, conjoints et amis.

Toutefois, une partie des femmes judiciairisées éprouvent de la difficulté à s'identifier à ce processus de socialisation. Elles ne se reconnaissent que partiellement dans des modèles traditionnels féminins. Une des conséquences est qu'elles ressentent fortement cette désapprobation sociale qui ne fait que renforcer une image négative de soi, accentue un sentiment d'inaptitude et nourrit le processus de victimisation, ce qui a pour effet de les marginaliser.

DES STRATÉGIES D'INTERVENTION FÉMINISTE ADAPTÉES AUX BESOINS DES FEMMES JUDICIARISÉES

Un des défis au plan clinique est de ne pas créer entre notre réalité et celle vécue par ces femmes un fossé trop important. Parfois, nous leur présentons un modèle idéalisé qui ne fait qu'accentuer leur sentiment d'incompétence et de honte. Nous oublions facilement que le processus pénal ne fait que confirmer qu'elles ont échoué à tous les niveaux : en tant que citoyenne, mère et épouse.

L'avantage de la grille d'analyse féministe est qu'elle nous permet de tenir compte de leur réalité sociale tout en leur proposant d'actualiser leur potentiel et d'acquiescer des attitudes affirmatives et constructives. L'universalisation des problèmes, les techniques de restauration de l'estime de soi et les techniques d'affirmation de soi ainsi que l'entraide sont des stratégies d'intervention proposées par l'approche féministe. Ces stratégies aident ces femmes à changer leur style de vie et à mettre en place de nouvelles conditions de vie pour contrer l'effet aliénant du processus de victimisation. Un des principaux objectifs de l'intervention féministe est de permettre aux femmes de reprendre du pouvoir sur leur vie. Et, c'est ce qui nous importe.

UN MODÈLE D'INTERVENTION AXÉ SUR LA PERSONNE, LA RELATION ET LA COMMUNAUTÉ

Les stratégies d'intervention qui se veulent efficaces auprès des femmes judiciairisées se doivent d'être centrées sur la personne. Ceci commence par notre capacité à ne pas les juger, à s'intéresser à ce qu'elles sont, à comprendre leur ambivalence et à faire de la

relation un lieu où elles peuvent s'exprimer en toute confiance.

Nous préconisons des approches qui s'adressent à la personne dans sa globalité et nous tenons à ce que la communauté joue un rôle prédominant dans le processus d'insertion sociale des femmes justiciables.

Nos objectifs d'intervention sont de favoriser chez nos clientes une meilleure connaissance de soi, une plus grande maturité et une plus grande capacité à résoudre leurs difficultés. Pour y parvenir, nous les soutenons dans leurs efforts de changement et nous les encourageons à s'approprier les résultats de ces efforts tout au long de la relation.

La communauté demeure au cœur de notre intervention auprès des femmes justiciables. Les bénévoles, les aidants naturels des groupes de soutien et les intervenants du réseau public et communautaire demeurent des acteurs déterminants auprès de ces femmes.

Ils nous aident à créer ce pont essentiel à leur intégration dans la communauté. Ils sont porteurs d'espoir et ils contribuent au succès de leur réinsertion sociale.

SOCIÉTÉ ÉLIZABETH FRY DU QUÉBEC

Un nouvel outil d'information pour l'isolement préventif et disciplinaire

La Société Élizabéth Fry du Québec lance une nouvelle brochure touchant les questions de l'isolement préventif et disciplinaire dans les pénitenciers fédéraux. Ce nouvel outil d'information bilingue s'adresse principalement aux personnes, hommes ou femmes, qui purgent une peine fédérale et à leurs proches.

En une vingtaine de pages, vous trouverez les réponses aux questions suivantes :

Qu'est ce que l'isolement ?

Pour quel motif peut-on placer une personne en isolement ?

Quelles sont les conditions d'isolement ?

De quoi la personne sera-t-elle privée pendant son isolement ?

Quels sont les droits des personnes isolées ?

Est-ce qu'une personne a le droit de demander d'être isolée ?

Pour vous procurer le guide, vous pouvez contacter
La Société Élizabéth Fry au (514) 489-2116 ou par courriel au elizabéthfry@qc.aira.com.

Joliette :

FOYER D'ÉCRITURE PUBLIQUE POUR FEMMES INCARCÉRÉES

Par Dany Tremblay et Bruno Roy, Écrivains

Nous avons évité

toute référence au vécu.

Nous intéressait

le rapport aux mots,

le rapport au langage.

La présence d'un écrivain ou d'une écrivaine dans un centre pénitencier doit, dans l'esprit des foyers d'écriture publique, prendre la forme du don. Notre expérience s'est déroulée dans des conditions différentes de celles habituellement tenues dans les lieux publics de la ville. Il faut savoir qu'en prison les personnes qui viennent nous voir se présentent en groupe, contrairement à la pratique habituelle. Serait-il souhaitable qu'en prison chaque personne, ici chaque femme, puisse profiter d'une rencontre individuelle avec l'écrivain? Il faudrait sûrement en parler avec les personnes compétentes. La formule privilégiée par *Les Donneurs de mots* semble difficilement applicable en prison. À ce sujet, la réflexion doit se poursuivre.

La rencontre des personnes en détention à sécurité minimale — quatre femmes se sont présentées — après un échange d'informations sur l'écriture et les conditions de publication, s'est transformée en atelier d'écriture qui visait à faire comprendre aux participantes qu'en utilisant les mêmes mots, elles pouvaient en banaliser le sens ou l'enrichir. Celles-ci, également, pouvaient expérimenter le passage du sens propre au sens figuré et mieux comprendre que les mots cachent et révèlent tout à la fois. Il s'agissait moins d'expliquer que de faire ressentir la chose. Notre rôle, en tant qu'écrivains, consistait à leur faire prendre conscience qu'elles pouvaient se raconter à travers les mots et que ceux-ci ont un pouvoir de changement puisque ces mots pouvaient changer notre regard sur soi. En tout cas, les mots peuvent faire réfléchir.

Nous avons évité toute référence au vécu. Nous intéressait le rapport aux mots, le rapport au langage. La rencontre terminée, nous avons eu l'impression que l'expérience, grâce à un nouveau rapport aux mots, les a changées. Elles ont quitté l'atelier, pensons-nous, avec une nouvelle compréhension de leur rapport aux mots.

Ces quatre femmes se sont révélées généreuses d'elles-mêmes, disposées à l'écoute et à la discussion et s'il n'y a pas eu tête à tête pour chacune d'elle avec un écrivain, tel que le conçoit et le souhaite l'activité *Les Donneurs*, il y a eu par contre, un échange véritable à propos de la langue, du pouvoir d'évocation des

mots et du rapport que chacun peut entretenir avec le langage. Le plus étonnant, sans doute, au cours de cette première des deux incursions au pénitencier, est probablement que l'une des femmes participant à l'activité s'exprimait en langue anglaise et que, grâce à la spontanéité et à la générosité d'une autre participante qui s'est chargée de traduire, elle a pu être des nôtres et elle aussi prendre la parole. Bref, la forme qu'a prise cette rencontre du vendredi soir, soit celle d'un atelier d'écriture, s'est révélée une expérience riche en communication, en échanges, quelque chose de surprenant.

Quant à la rencontre des personnes en détention à sécurité maximale — deux femmes se sont présentées —, on pourrait dire qu'elle fut plus éprouvante, mais non moins enrichissante. L'une souhaitait écrire une chanson, l'autre, voulant aborder la question de l'absence/présence par rapport à son fils et sa fille, a éclaté en sanglots. Elle a quitté les lieux et n'est pas revenue. Avec celle qui est restée, nous avons travaillé ensemble un début de chanson. Dès qu'il s'est agi de contenu, nous avons senti une résistance assez forte de la part de cette dernière personne. Nous avons respecté cette résistance. La rencontre s'est terminée avec un échange sur ce qui la passionnait: la nouvelle fantastique. Il est évident que nous avions devant nous une personne qui se croit profondément écrivaine. Lui reste à franchir l'épreuve de l'autre, c'est-à-dire, assumer en public sa propre parole.

Pour nous, cette expérience de rencontre fut humaine et profonde. Il est clair, peu importe la formule retenue, que nous devons d'abord vérifier les attentes des participantes et nous ajuster en conséquence. Toute formule imposée vivrait probablement un échec. L'écoute des besoins est primordiale. Il faut également noter que nos interventions, nous étions présents dans un même lieu, étaient complémentaires et utiles. Il nous faut rester humbles, humains et respectueux des limites qui se manifestent en cours de route.

Service d'aide Bruno-Dandenault:

ÇA ARRIVE AUSSI AUX GARÇONS...

Madame Annie Morel et Sara Martinet,
Service d'aide Bruno Dandenault

Portés par quarante années d'expérience auprès des hommes en général, les Services d'aide Bruno Dandenault ont pris conscience d'un manque réel de soutien professionnel pour les hommes victimes d'agression sexuelle durant l'enfance. Au début de l'année 2002, nous avons été formés par l'organisme CriPhase de Montréal : cet organisme vient en aide auprès des hommes agressés depuis 9 ans déjà.

Nous offrons un programme de thérapie depuis maintenant mars 2002 ; nous avons rejoint près de 52 hommes victimes, à travers 8 groupes de thérapie. Nous recevons de nombreux appels d'hommes intéressés par nos services. Étant donné que nous craignons de ne pas suffire à la demande ou de ne pas répondre adéquatement à leurs besoins, SHASE ne fait aucune publicité. Certains de ces hommes souhaiteraient entreprendre leur investissement dans une démarche individuelle, mais faute de financement, nous ne pouvons offrir ce type de service, et ce, sur une base régulière.

Qui sont ces hommes victimes ?

- 1 homme sur 6 sera victime d'agression sexuelle avant l'âge de 18 ans ;
- Les enfants de sexe masculin sont affectés, en plus du traumatisme sexuel, par le refus et la résistance de la société à reconnaître leur victimisation ;
- Les hommes victimes sont aux prises avec deux tabous : premièrement, celui de l'homme fort, voir même invulnérable et deuxièmement, l'idée d'être possiblement homosexuel à la suite d'une certaine excitation sexuelle lors de l'abus... ;
- Plusieurs hommes ont peur de devenir agresseur à leur tour... Cependant, deux hommes sur trois ne commettront pas de délit sexuel ;
- Ces hommes pourront vivre des problèmes sociaux graves : la toxicomanie, la violence, la délinquance, l'isolement, l'instabilité occupationnelle et socio-affective... Ce ne sont là que quelques difficultés vécues par ces victimes ;

Le programme SHASE (soutien pour les hommes agressés sexuellement durant l'enfance) s'échelonne sur une période de 12 semaines, à raison de trois heures/semaine. Le groupe est formé d'un maximum de 8 victimes masculines et de 2 intervenants (un homme et une femme). Nous avons « personnalisé » le programme de base, acheté de CriPhase. Le nombre de rencontres a été augmenté afin de répondre au besoin de parler et d'échanger. Les techniques d'impact sont très fréquemment utilisées, car elles permettent de rejoindre rapidement la personne, au coeur de l'essentiel.



La personne voyage à travers 10 thèmes d'atelier répartis sur 12 semaines :

- Thème 1** Prise de contact
- Thème 2** L'expérience de la victimisation
- Thème 3** Histoires personnelles de l'agression sexuelle
- Thème 4** Les pertes vécues
- Thème 5** Le processus de deuil
- Thème 6** Réactions défensives et stratégies de vie
- Thème 7** Sexualité et intimité
- Thème 8** Faire le bilan
- Thème 9** Se donner des moyens
- Thème 10** Conclusion de la démarche du groupe

Lorsque les participants ont terminé le processus de groupe, ils sont invités à se joindre au groupe de soutien. Celui-ci est composé de l'ensemble des participants qui ont bénéficié de la thérapie de groupe depuis le tout début. À raison d'une rencontre d'environ une heure aux 5 semaines, c'est habituellement lors d'un déjeuner au restaurant que nous échangeons sur le vécu quotidien des hommes victimes, de leurs difficultés, de leurs progrès et de leur évolution personnelle.

Tout cet accompagnement est offert avec beaucoup de professionnalisme, et cela, gratuitement. Les Services d'aide Bruno Dandenault (SABD) soutiennent financièrement tout le processus de prise en charge des victimes masculines. Nous avons fait de nombreuses demandes d'aide financière, mais force est d'admettre que nous avons rencontré le même refus et la même résistance sociale nommés précédemment.

LE PRIX DE LA JUSTICE RÉPARATRICE EST DÉCERNÉ À DAVE FARTHING

M. Dave Farthing, directeur exécutif de *Youth Organizing to Understand Conflict and Advocate Non-Violence* (YOUCAN), un organisme basé à Ottawa, a reçu le 7^e prix de la justice réparatrice Ron Wiebe au cours d'une cérémonie qui s'est tenue sur la Colline du Parlement. La cérémonie de remise du prix de la justice réparatrice Ron Wiebe 2005 a constitué l'un des événements marquants de la Semaine de la justice réparatrice de cette année, célébrée du 13 au 20 novembre.

Monsieur Farthing travaille à rendre les collectivités et les écoles plus sûres depuis plus de dix ans et il continue à militer contre la violence et à faire la promotion de méthodes de règlement des différends. Il a fait œuvre de pionnier lorsqu'il a mis sur pied des groupes de médiation et d'entraide par les pairs au cours de ses études secondaires à Ottawa.



David Farthing,
récipiendaire du Prix Ron Wiebe

En 1995, il a reçu une bourse pour étudier le règlement des différends à l'Institut canadien pour la résolution des conflits, à l'Université Saint-Paul, et il a été le premier à orienter ses études sur la mise en place de programmes de règlement des différends pour les jeunes.

«Le travail qu'il a accompli pour enseigner à nos jeunes des méthodes nouvelles leur permettant d'éviter la violence témoigne clairement de l'incidence positive qu'exercent les techniques de règlement des différends, a déclaré le commissaire du Service correctionnel du Canada, M. Keith Coulter. L'appui des jeunes aux approches novatrices de la justice réparatrice pour résoudre

les différends dans le domaine correctionnel est fondamental pour l'avenir de nos collectivités et pour la sécurité publique.»

Monsieur Farthing est, depuis 1997, directeur exécutif de YOUCAN, un organisme dont il est également membre fondateur. Il a été le plus jeune dirigeant d'un organisme non gouvernemental national. YOUCAN est un organisme à but non lucratif, qui s'emploie à inciter et à aider les gens à régler leurs différends de façon pacifique et à nouer des relations saines dans leur milieu de vie. YOUCAN est devenu un organisme de premier plan, mis sur pied pour les jeunes et dirigé par des jeunes. Le dévouement avec lequel M. Farthing s'est employé à donner aux jeunes les moyens de régler leurs différends a réellement permis d'améliorer la vie de Canadiens et des Canadiennes.

YOUCAN figurait au nombre des dix candidats provenant de tout le Canada. La cérémonie de remise du prix de la justice réparatrice Ron Wiebe 2005 a constitué l'un des événements marquants de la Semaine de la justice réparatrice de cette année, célébrée du 13 au 20 novembre.

Le SCC a créé le prix de la justice réparatrice Ron Wiebe en 1999, à la mémoire de Ron Wiebe, un ancien directeur de l'Établissement Ferndale et de l'Établissement Elbow Lake en Colombie-Britannique, qui a été l'instigateur de la justice réparatrice au Canada. Le prix est décerné à des Canadiens et des Canadiennes qui ont su, dans leur travail ou leur mode de vie, transformer les relations humaines en donnant à des personnes aux prises avec un différend, qu'il s'agisse de victimes et de délinquants ou encore de collègues, de membres d'une même famille ou de voisins, des moyens pour communiquer entre elles et trouver la voie de la guérison.

Source : Service correctionnel du Canada

UN GESTE SYMBOLIQUE DE RÉPARATION À L'ÉTABLISSEMENT LA MACAZA

Par Alain Ferron, aumônier, Chapelle St François Établissement La Macaza et Serge Audette, résident Établissement La Macaza

Dans le cadre de la semaine de la Justice réparatrice, le comité de Justice réparatrice de l'Établissement de La Macaza a organisé une levée de fonds dont l'argent a été remis à l'organisme L'Ombre-Elle qui vient en aide à des femmes et leurs enfants victimes de violence. L'idée originale de ce projet, instauré en 2002, vient de Éric Dupuy, résident. L'aumônier Alain Ferron et Serge Audette, un autre résident, ont également contribué à sa réalisation.

L'organisme L'Ombre-Elle a d'abord été choisi à cause de sa localisation dans notre région. Plus tard, ce choix s'est confirmé parce qu'au-delà de sa mission, cet organisme possède un volet très intéressant visant à sensibiliser les enfants en bas âge provenant du milieu scolaire. Ainsi, L'Ombre-Elle contribue à les sensibiliser à la réalité de la violence sous toutes ses formes.

Quelque 150 résidents de l'Établissement ont participé à cette action et un montant de 1260,50\$ a pu être amassé. C'est en faisant le tour de toutes les cellules, en expliquant le but de la démarche et en demandant à chacun de bien vouloir contribuer que deux résidents de chaque pavillon ont pu amasser cette somme. L'administration, quant à elle, s'est impliquée en permettant aux détenus de percevoir des fonds dans leur compte épargne au lieu de leur compte cantine, ce qui est une procédure inhabituelle.

Cette initiative résulte du comité de Justice réparatrice de l'Établissement qui invite à une prise de conscience, de la part des résidents, de l'impact d'un délit dans la collectivité et des problèmes que peut rencontrer ce genre d'organisme oeuvrant auprès des victimes. L'exercice consistait donc à poser un geste symbolique de réparation.

Cette démarche s'inscrivait donc très bien dans la mission que s'est donnée le comité de justice réparatrice de l'Établissement de la Macaza. Nous en profitons pour vous rappeler notre définition de la justice réparatrice. C'est l'espace créé afin de rétablir les liens sociaux, humains et spirituels, là où il y a eu offenses et délits. Elle tend vers la communauté fondée sur le respect et la dignité de chaque personne, particulièrement de la personne blessée. La justice réparatrice exige la volonté de regarder ses propres erreurs et le désir profond de panser/penser la société.

La prise de conscience de la blessure de l'autre et la recherche sincère d'un geste de réparation contribuent grandement à une démarche authentique de justice réparatrice. Il sera infiniment plus rentable pour tous de créer un pont afin de favoriser la guérison au lieu d'ériger d'autres murs.

ARCAD

2^{IÈME} ENCAN AU PROFIT DE CENTRAIDE : UN FRANC SUCCÈS !

Le Service correctionnel du Canada (SCC), en partenariat avec l'Association de rencontres culturelles avec les détenu(e)s (ARCAD), a tenu le 30 novembre dernier, à la Maison des Arts de Laval, une deuxième vente à l'encan d'œuvres d'art réalisées par des délinquants purgeant une peine dans un établissement fédéral ou dans la communauté.

Pascal Bélanger (ARCAD) s'est dit très satisfait de cette nouvelle expérience qui a permis d'amasser 9 000 \$, une somme qui a été remise à Centraide. Il en profite pour expliquer qu'«il est devenu de plus en plus facile de recruter les artistes qui offrent leur talent et leur temps pour cette cause».

En plus d'avoir doublé les profits de la soirée (comparativement à l'an dernier), l'encan a aussi rejoint un plus grand public. Parmi les personnes qui ont participé à la soirée, notons les présences de Denis Méthé (sous-commissaire au Service correctionnel du Canada, Région du Québec) et de Louis Dionne (sous-ministre de la Sécurité publique du Québec).

En plus de susciter l'intérêt du public, il faut aussi savoir que cette initiative mobilise aussi les artistes. J'ai pu le constater moi-même alors que j'accompagnais Pascal Bélanger alors qu'il allait rencontrer ceux qui avaient contribué à l'encan et qui étaient incarcérés à l'établissement de Cowansville.

Évidemment, n'ayant pu participer à la soirée, ils étaient curieux de savoir comment s'était déroulée l'activité et surtout de connaître le prix d'achat des œuvres qu'ils avaient offertes. À les écouter, ils ont visiblement apprécié l'expérience et plusieurs attendent déjà la prochaine édition, projet en tête.

En plus de bénéficier à Centraide et de faire connaître le talent des artistes incarcérés l'encan est aussi une occasion de valoriser la pratique artistique en milieu carcéral (voir le numéro du Porte ouverte publié en 2004 dont certains articles sont disponibles au www.asrsq.ca). «Cette année, il y a un artiste qui avait tout mis de côté depuis très longtemps. L'encan l'a encouragé à reprendre le pinceau et il a ainsi retrouvé le goût à la peinture. Depuis, il continue.» Ce genre d'histoire laisse entrevoir que l'art peut sans aucun doute redonner un sens à l'incarcération. C'est un médium qui peut favoriser la réalisation de soi pour des individus qui n'ont pas toujours l'occasion de se faire valoir.

Denis Méthé, Sous-commissaire au Service correctionnel du Canada, Région de Québec, se dit emballé par cette activité et reconnaît son grand potentiel. «Je souhaite que cet événement puisse continuer à prendre de l'envergure.»

Le prochain événement devrait avoir lieu à l'automne prochain et tout permet d'espérer que le succès de cet événement continuera de croître. Si vous désirez plus d'information sur cet événement, veuillez communiquer avec :

Pascal Bélanger
Association de Rencontres Culturelles Avec les Détenu(e)s
(450-661-4927)
Sophie Lemire
Service correctionnel du Canada
(450) 967-3434

LA BOUSSOLE RECHERCHE DES ARTISTES :

L'équipe de La Boussole est présentement à la recherche d'artistes (ayant un dossier judiciaire) pour participer au prochain Concours d'art. Le vernissage aura lieu le 27 avril 2006, au Centre d'histoire de Montréal, et suite à la soirée officielle, les photos des œuvres seront exposées dans le hall d'entrée du YMCA Centre-ville.

À ce moment, les artistes auront la possibilité de vendre ce qu'ils ont exposé. Toutes les œuvres visuelles (peinture, sculpture, dessin, etc.) et créations littéraires (poèmes, essais,...) sont acceptées.

Nous encourageons tous les artistes, du débutant au plus expérimenté, à nous soumettre leurs œuvres. Il s'agit d'une excellente opportunité de mettre vos œuvres et créations littéraires en valeur et qui sait, peut-être de vous mériter un des nombreux prix décernés.

À gagner : des prix, un vernissage et une exposition au YMCA Centre-ville.

Si vous connaissez des gens intéressés à nous soumettre leurs œuvres, donnez-leur nos coordonnées :

Pour plus d'information ou pour soumettre une œuvre, contactez Catherine Lalonde, Coordonnatrice de La Boussole, au (514) 849-8393, poste 744

ou par courrier électronique au catherine.lalonde@ymcamontreal.qc.ca

NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL A L'ASRSQ: PATRICK ALTIMAS SOUHAITE UN RETOUR AUX SOURCES

Propos recueillis par Marie-Andrée Proulx, ASRSQ

Patrick Altimas est le nouveau directeur général de l'ASRSQ depuis octobre dernier. Certains d'entre vous le connaissent déjà puisque qu'il a passé une grande partie de sa carrière dans le domaine correctionnel. Voici donc le portrait de celui dont, nous l'espérons, la présence aux rênes de l'ASRSQ saura apporter un souffle de prospérité au réseau.

M. ALTIMAS, QUEL A ÉTÉ VOTRE PROFIL PROFESSIONNEL JUSQU'À MAINTENANT?

Après être sorti de l'université avec une formation en criminologie et en sciences politiques, j'ai entrepris ma carrière à l'ancien Service canadien des pénitenciers. J'ai travaillé pendant quelques mois à l'Établissement Laval pour ensuite me diriger vers la Société John Howard du Québec où j'ai travaillé durant quelques années, à titre d'intervenant auprès de la clientèle délinquante.

Par la suite, je me suis retrouvé au bureau de district d'Ottawa du Service national des libérations conditionnelles, tel qu'il s'appelait à l'époque. Durant cette période, il y a eu l'intégration des deux services, ce qui a donné naissance au Service correctionnel du Canada. Ma carrière s'est donc déroulée au service correctionnel fédéral pendant quelques années. J'ai ensuite quitté ce milieu alors que j'étais administrateur aux communications pour me consacrer à d'autres activités.

Dans les années 80, je suis revenu au domaine correctionnel en intégrant le réseau communautaire, j'y suis en fait depuis 1987. J'ai d'abord occupé un poste d'intervenant pour la Maison John Howard. Finalement, au cours des 12 dernières années, j'ai été directeur de la Maison l'Intervalle, une ressource d'hébergement spécialisée en psychiatrie légale.

POURQUOI AVIEZ-VOUS UN INTÉRÊT POUR CE POSTE?

Le réseau communautaire est un réseau qui me tient à cœur depuis plusieurs années. J'aime l'Association. J'aime sa philosophie. J'aime le travail qu'elle



accomplit. Mon intérêt remonte à plusieurs années et est lié au travail que le réseau a fait et auquel j'ai participé. Cela n'a donc pas été difficile pour moi de prendre la décision de postuler.

Mon implication au sein de l'ASRSQ débute il y a plusieurs années. J'ai d'abord été impliqué comme membre du conseil d'administration de 1990 à 1992. Ensuite, j'ai poursuivi d'autres implications au sein de l'ASRSQ. En tant que directeur de la Maison l'Intervalle, j'ai été impliqué dans différents comités. J'ai cru qu'après environ 15 ans d'implication, je serais en bonne posture pour contribuer au travail de l'Association et apporter quelque chose aux membres.

QUELS SONT LES DÉFIS PRINCIPAUX QUE VOUS ENTREVOYEZ POUR L'ASRSQ?

Un des principaux défis que j'entrevois est, premièrement, de trouver une manière d'assurer la pérennité de l'ASRSQ. La question du financement des services offerts par l'ASRSQ est primordiale et

J'aime l'Association.

J'aime sa philosophie.

J'aime le travail

qu'elle accomplit.

l'est depuis plusieurs années. Ce n'est pas seulement le cas pour l'ASRSQ, mais aussi pour toutes les associations nationales dans les domaines de la justice pénale qui, depuis plusieurs années, vivent des compressions budgétaires. Nous sommes rendus au point limite. Le processus de planification stratégique que l'Association a entrepris nous aura permis de confirmer cette réalité.

Un deuxième défi est d'assurer la pérennité des ressources membres de l'ASRSQ qui font face à des négociations très difficiles avec les différents paliers de gouvernements. Nous devons aider les membres non seulement à survivre, mais à progresser pour s'assurer une situation financière stable et confortable leur permettant d'offrir des services convenables à leur clientèle et d'assurer la sécurité du public.

Un autre défi qui nous attend est de se connecter avec d'autres réseaux de partenaires étant donné la réalité changeante au niveau de la clientèle. Que ce soit la clientèle multiethnique, celle qui a des problèmes de santé mentale, ou celle qui présente une déficience intellectuelle, il y a énormément de nouvelles clientèles qui se présentent à nous.

QUELLES SONT VOS ATTENTES PAR RAPPORT AUX MEMBRES ET PARTENAIRES DE L'ASRSQ?

En ce qui concerne les membres, je trouve que ce serait davantage à moi à leur demander leurs attentes vis-à-vis mon travail. Dans mon esprit, je suis là pour être au service des membres.

La seule attente que j'aimerais formuler les concernant, si je puis me le permettre, est de s'assurer de communiquer entre eux et avec moi de manière continue lorsqu'on est dans des situations de discussion ou de négociation. C'est en ayant la meilleure communication possible que nous serons le plus efficaces dans nos interventions concertées.

Quant aux partenaires, surtout les partenaires gouvernementaux, je m'attends à du respect. Respect face à un réseau qui a maintenant

plus de 40 ans. Face à un réseau qui a fait ses preuves. Un réseau qui s'est organisé. Un réseau qui s'est donné des normes et des façons de faire qui sont professionnelles. Le respect implique pour moi de l'écoute, une transparence et une honnêteté dans les contacts qu'on a entre nous et les partenaires.

Face à nos autres partenaires, j'espère que nous pourrions être dans un esprit de concertation et non pas de compétition. J'aimerais qu'on soit conscient du lien et des besoins communs face à la clientèle. Pour moi, c'est la clientèle qui doit primer et non pas nos besoins en tant qu'organismes ou en tant que personne.

QU'ESPÉREZ-VOUS APPORTER AU RÉSEAU?

J'aimerais d'abord apporter le fruit de mon expérience professionnelle s'échelonnant sur un peu plus de 30 ans et les connaissances acquises durant cette période. Plus spécifiquement, je dirais que cette expérience et ces connaissances m'ont permis de développer une attitude qui se veut respectueuse des autres tout en pouvant être affirmative. J'espère que cela me permettra d'affirmer qui on est en tant que réseau et vers où on veut aller.

De plus, cela pourra paraître étrange à certains, mais je souhaite pouvoir amener un peu d'humour au réseau. Je crois, en effet, qu'une des pires choses qu'il puisse nous arriver dans la vie, c'est de se prendre trop au sérieux. Pour cette raison, je pense qu'il faut avoir cette capacité de rire, de voir les situations humoristiques et de les utiliser dans son travail. L'humour n'est peut-être pas central, mais ceux qui me connaissent savent qu'il m'arrive parfois d'utiliser l'humour dans des situations qui sont parfois tendues.

Finalement, ce que j'aimerais le plus est de continuer à perpétuer le sens du professionnalisme qu'on connaît à l'Association depuis plusieurs années. C'est un héritage précieux que j'aimerais poursuivre dans mes fonctions.

*Vous désirez réagir à un article?
Vous désirez nous proposer un sujet?*

*N'hésitez pas à communiquer avec nous :
webmaster@asrsq.ca*

DEVANT ET DERRIÈRE LES BARREAUX

Propos recueillis par Marie-Andrée Proulx, ASRSQ

Peu de fonctionnaires se commettent à faire publiquement le bilan personnel de leur carrière et des conclusions qu'ils tirent du fonctionnement des organisations dans lesquelles ils ont évolué. Dans le domaine correctionnel, il existe bien sûr des écrits de détenus relatant ce qu'ils ont vécu au cours de leur incarcération, mais très peu d'ouvrages présentant le vécu de professionnels du milieu correctionnel. À cet égard, Willie Gibbs est un des rares hauts fonctionnaires qui ont passé l'entièreté de leur carrière dans le domaine correctionnel fédéral, y occupant des postes à tous les niveaux de la hiérarchie. Dans *Devant et derrière les barreaux*, qu'il vient de lancer dans sa version française, Gibbs nous présente non seulement son cheminement professionnel, mais aussi une critique personnelle du système dans lequel il a œuvré durant plusieurs années. Lors de sa visite au Salon du livre de Montréal, nous en avons profité pour tenir une entrevue avec celui qui a été à la fois haut fonctionnaire du Service correctionnel du Canada, Commissaire aux libérations conditionnelles et Président de l'Association canadienne de justice pénale.

POURQUOI?

Lorsqu'on lui demande pourquoi il a voulu écrire ce livre, ce dernier répond candidement: «*Je ne pense pas que tu fais 35 ans de services sans avoir appris quelque chose, sans avoir des opinions sur comment ça devrait marcher.*» Et des idées critiques, Gibbs en porte quelques-unes qui lui tiennent à cœur... idées qui ne feront pas nécessairement l'unanimité, mais qui sont sujettes à mener un débat animé. Les années de services ont en effet laissé le temps au principal intéressé de développer ses propres théories quant à ce qui devrait être fait dans les services correctionnels, principalement en ce qui concerne la réorganisation entre les services offerts par les provinces et ceux offerts au fédéral.

SELON VOUS, POURQUOI PERSONNE D'AUTRE N'A-T-IL FAIT CETTE DÉMARCHÉ D'ÉCRITURE AVANT?

D'abord, lorsqu'on est fonctionnaire, il faut avoir pris sa retraite pour se prononcer publiquement en son nom personnel. Et, certaines personnes, lorsqu'elles prennent leur retraite, veulent passer à autre chose. Moi, ça m'intéressait de continuer. Jusqu'à octobre dernier, j'étais président de l'Association canadienne de justice pénale. J'aime demeurer en contact avec les gens du milieu. Je fais aussi un peu de consultation dans le domaine. J'ai un bureau à Ottawa. C'est mon choix, mais il y a des gens qui ne veulent pas faire ça. Il y a d'autres gens aussi pour qui écrire, c'est un effort important parce qu'on n'est pas tous des écrivains. Moi même, j'ai trouvé la démarche d'écriture du livre demandante et je crois bien pour cette



Willie Gibbs

raison que ce sera mon premier et dernier livre! Une autre raison, c'est que pour écrire un livre du genre et le publier il faut s'endetter personnellement. Même si je n'ai pas eu d'objection de leur part, je n'ai pas eu non plus de soutien financier des organisations pour lesquelles j'ai travaillé afin d'écrire ce livre.

QUELS SONT D'APRÈS VOUS LES DÉFIS DU SYSTÈME CORRECTIONNEL?

Les défis sont presque toujours les mêmes. D'abord, il y a un manque d'éducation presque total du public. Lorsque je parle avec des gens ordinaires, certains ne connaissent rien du système, d'autres ont des opinions arrêtées comme celle voulant que les détenus aient plus de droits que les citoyens. Quand j'étais président de la Commission nationale, je faisais des tournées médiatiques dans le but de faire comprendre le système au public et aux éditorialistes des grands journaux du pays. Je crois que c'est le genre d'exercices vers lesquels il faut aller.

On devrait aussi éliminer les petites peines d'incarcération, soit en les allongeant pour certains criminels qui ont un profil particulier ou en les changeant en d'autres mesures communautaires pour les autres. Au provincial, le personnel qui fait face à des gens qui ont de petites peines joue un rôle de gardien et non pas de soutien. Quand tu incarcères une personne pour deux semaines ou deux mois, le rôle du personnel est davantage celui de gardien, car ils ne connaissent pas les détenus. Les petites peines d'incarcération, il ne devrait pas y en avoir. Qu'est ce que ça vaut une peine de deux mois... Ça vaut rien! Ça a été prouvé. Lorsque je faisais des discours comme président de la Commission nationale, certains me disaient «c'est bon qu'ils goûtent à ce que c'est la prison». Eh bien je pense que quand tu passes une semaine durant ton procès dans une cellule, tu sais ce que c'est la prison, tu comprends comment ça marche... Pas besoin de passer 2 mois là! Pour ce qui est des infractions mineures qui ne méritent pas une sentence importante,

nous devons trouver des manières alternatives, comme les peines en communauté, de purger sa peine. Pour les détenus qui sont dangereux, il faut leur donner une peine suffisante pour qu'ils soient encadrés suffisamment. Je crois que pour que l'on puisse faire quelque chose d'intéressant avec ceux-ci, toute peine d'incarcération devrait être d'au moins un an, même d'un an et demi.»

L'autre gros défi est selon moi de réaménager nos ressources entre le fédéral et le provincial. Parce qu'on dépense beaucoup de ressources et souvent on n'arrive à rien. Le budget du S.C.C. est de un milliard et demi par année et les provinces ont approximativement la même enveloppe. Avec certaines mesures, on pourrait cesser les dédoublements et probablement économiser la moitié de cette somme. Je crois que le système d'incarcération devrait être assumé au niveau fédéral et que les provinces devraient mettre leurs ressources sur la prévention et la probation. Au provincial, on dépense 80% des ressources pour l'incarcération, mais l'incarcération représente 20% des activités. Cela permettrait au provincial de mettre ses ressources à travailler avec ceux qui vont rester dans la communauté, à construire des maisons de transition et des programmes en communauté... Bien sûr, le provincial devrait garder quelques cellules pour les personnes en attente de leur procès. Il pourrait aussi y avoir des arrangements avec le fédéral. Même si les provinces ne pourraient probablement pas se débarrasser de toutes leurs cellules, elles pourraient se débarrasser de 75% d'entre elles. Imaginez ce qui pourrait être accompli dans la communauté avec les ressources sauvées!

Le troisième défi est d'avoir toujours les meilleurs intervenants et les meilleures interventions possibles avec les délinquants. Au Canada, nous avons les meilleurs groupes de chercheurs au monde. Que ce soit au Service correctionnel ou sur le plan universitaire. Il en sort les meilleurs programmes qui donnent des résultats. Il est prouvé études après études que les meilleurs programmes se font dans la communauté. Dans le vrai monde. Et les meilleurs résultats sont aussi obtenus dans ce contexte. Il faut donc continuer à mettre nos ressources dans la recherche et la formation des intervenants.

VOUS PARLEZ DE L'IMPORTANCE DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES, ON SAIT CEPENDANT QUE LA PRESSION DU PUBLIC SE FAIT D'AVANTAGE SUR LES POLITICIENS POUR QUE L'INCARCÉRATION SOIT PLUS IMPORTANTE. COMMENT CONTRER CES RÉSISTANCES?

Je veux premièrement dire que, pour moi, les personnes qui commettent des crimes odieux et qui sont dangereux doivent aller en prison et recevoir une peine sérieuse. Je pense aussi que c'est sur les gens qui commencent leur vie criminelle qu'il faut mettre notre attention. Lorsque je dis que les ressources devraient être mises dans la communauté, cela ne veut pas dire que tu n'as pas

des programmes de résidence ou de semi-liberté. Encore une fois, on aurait besoin de programmes d'éducation populaire pour faire comprendre au public qu'on met les «ben mauvais» en prison jusqu'à ce qu'ils soient prêts à sortir. Et que ceux qui commencent à être «mauvais», on les encadre d'une autre manière. On pourra ainsi faire comprendre que les premières sentences sont pour les plus jeunes et les plus naïfs et qu'il y a une différence avec les plus endurcis.

ON SAIT QUE LE DOMAINE CORRECTIONNEL N'EST PAS CELUI QUI ATTIRE LE PLUS DE JEUNES PROFESSIONNELS, QUE FAIRE POUR EN ATTIRER PLUS?

Les gens qui commencent leur carrière là-dedans doivent savoir qu'il n'y a pas souvent de gloire. Ce n'est pas une profession populaire et reconnue du public en général. Tu dois savoir ce qui se fait et être conscient que ce n'est jamais facile. Il faut avoir la patience et prendre le temps d'avoir assez d'expérience avant de commencer à se prononcer. Quand tu travailles, il y a beaucoup de bon «feed back», surtout quand les détenus sont libérés et que tu ne les vois pas revenir. Même s'il n'y avait rien à faire avec certains, plusieurs cas avec lesquels j'ai travaillé ont été des succès... et ça c'est motivant.

QU'EST CE QUE VOUS AIMERIEZ QU'ON RETIENNE DE CE LIVRE?

J'aimerais premièrement que le lecteur retienne ce qu'était la situation dans les années 60 et ce qu'elle est présentement... Il y a eu de grosses améliorations qui ont été faites dans les pénitenciers et les services de libération conditionnelle. Et tout cela avait besoin d'être fait. Dans tous les chapitres, il y a quelque chose à retenir... certains sont un peu plus personnel et relatent mes relations de travail soit avec les détenus, les politiciens, les hauts placés, etc. Avant tout j'aimerais que les gens retiennent la différence entre un bureaucrate et un employé de l'État au service du public. J'ai toujours été un fonctionnaire au service du public, jamais un bureaucrate. Lorsqu'on est fonctionnaire, on n'est pas là pour servir le Ministre et le système pour le système, on est là pour servir la population qui nous concerne le plus : les délinquants. C'est sûr qu'il faut travailler pour le représentant politique, lui donner de l'information et le soutenir lorsqu'il va se prononcer sur quelque chose, mais on n'est pas là pour le servir. Dans mon livre, je nomme certains députés qui ont fait du bon travail et d'autres dont le travail ne valait rien. Bien sûr, il faut être à la retraite pour faire ça!

Note : Pour se procurer le livre, on peut téléphoner directement aux Distribution Univers au (418) 831-7474.

Note bibliographique : Gibbs, Willie. Devant et derrière les barreaux, Éditions de la Francophonie, Moncton, 2005, 327 p.

Disponible aussi en anglais sous le titre The pros and the cons.

Par Jean-Claude Bernheim, *Criminologue*

LA DÉLINQUANCE, UNE VIE CHOISIE : ENTRE PLAISIR ET CRIME

Par Maurice Cusson

Montréal, HMH, collection droit et Criminologie, 2005, 226p.

Je ne résumerai pas l'analyse de Cusson, car elle est classique. Elle comporte un aspect intéressant dans le fait qu'il fait le point sur une partie des données disponibles. Ce qui me chicote est son approche étroite et limitative. Elle me fait penser à l'analyse qu'a faite Frégier (1840) au 19^e siècle, dans son célèbre mémoire intitulé «*Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes*». En effet, comme Frégier, il ne prend en compte qu'une partie de la réalité, c'est-à-dire qu'il fait totalement abstraction des comportements et des motivations des nantis de la société. La délinquance à laquelle il fait référence se limite à ce que l'on nomme la criminalité traditionnelle. Il n'est pas interdit d'en traiter, mais il aurait été intéressant de bien spécifier que cette analyse concerne une catégorie spécifique de ceux qui transgressent les lois et les valeurs communément partagées.

Pour soutenir son analyse, Cusson note que «durant la deuxième moitié du 20^e siècle, la quasi-totalité des vols ont été discrètement dépénalisés... Malgré tout, persiste l'illusion voulant que la répression des délits contre la propriété relève de la responsabilité de la police et de la justice. Mais l'on y croit de moins en moins : dans les entreprises et les commerces, pour se protéger contre le vol, on s'en remet à la sécurité privée et à la prévention situationnelle, non au système pénal» (p. 77). Cet exemple est instructif parce qu'il nous permet de mettre en évidence qu'en effet, la publicité trompeuse n'a jamais été criminalisée. On peut émettre l'hypothèse suivante : dans certains cas, elle assure le financement de la sécurité privée engagée pour prévenir le vol à l'étalage.

Cet exemple, montre que le pénal choisit ses proies, non en fonction des valeurs, mais plutôt en regard du rapport de force avec l'État qui promulgue le pénal.

Pour justifier son analyse, Cusson signale que «la volonté de punir n'est pas au rendez-vous» (p. 79). C'est vrai qu'elle est moins systématique qu'autrefois en ce qui concerne une partie de la criminalité traditionnelle, mais elle n'a jamais existé pour certains types de comportement : pensons au scandale des commandites. À qui a profité le crime ? Qui le pénal stigmatise-t-il ? Le bouc émissaire ou le politique ?

Parmi les constatations, Cusson répète que «ce sont des carences éducatives qui sont les vrais facteurs de la délinquance et non la pauvreté en tant que telle» (p. 145). Il répète parce que Frégier (1840) et Quetelet (18) ont déjà signalé à leur époque l'importance d'assurer l'éducation de tous et chacun. Par conséquent, une fois le constat repris, il faut s'interroger encore une fois sur les raisons qui pourraient expliquer que l'État se refuse systématiquement à assurer une éducation et une instruction de qualité aux populations les plus démunies ?

Dans sa conclusion, Cusson estime que les conditions qui influent sur le choix d'un mode de vie délinquant «tiennent d'abord au contexte éducatif, social, pénal et économique dans lequel se trouve l'acteur» (p. 182). Finalement, rien de nouveau depuis le 19^e siècle.

MOM

Par Guy Ouellette et Normand Lester

Montréal, Les Intouchables, 2005, 271p.

Ce livre écrit par un ex-policier de la Sûreté du Québec est fort instructif, non seulement sur MOM Boucher, mais aussi sur le fonctionnement de l'appareil judiciaire et plus particulièrement de la Sûreté du Québec.

Pour exposer ses révélations, Ouellette fait référence à une quantité impressionnante de documents desquels il est difficile, pour le néophyte, de départager ceux qui émanent de documents publics de ceux qui relèvent des rapports d'enquêtes policières qui sont en principe confidentiels. La question qui se pose est de savoir s'il est possible (et acceptable) pour un policier de conserver des documents concernant des enquêtes policières. À notre question, nous trouvons une réponse : «J'ai un volumineux dossier sur le président des Nomads : tout ce qui existe sur Boucher, tant dans les dossiers des services de police que dans ceux du système correctionnel québécois» (p. 169).

La biographie de Mom Boucher est intéressante puisqu'elle nous relate les péripéties d'un hors la loi qui a établi des rapports étroits avec certains policiers, dont Guy Ouellette. Cette relation entre Boucher et Ouellette telle qu'elle nous est racontée nous révèle plusieurs éléments intéressants. En effet, les multiples contacts entre

le milieu et la police peuvent amener certains policiers à développer des rapports plus que professionnels sans nécessairement bifurquer dans la complicité. Ces échanges d'informations plus ou moins officiels, plus ou moins informels suscitent un rapport de force et stimulent la volonté de gagner. Ne contribuent-ils pas à exacerber à l'occasion la violence des protagonistes ?

Il est un autre aspect qui confirme Ouellette : les conflits entre les corps policiers. Ses réflexions sont fort instructives puisqu'elles mettent en évidence qu'une des explications à une certaine inefficacité de la police et de la Sûreté du Québec est la conséquence de la bureaucratisation de cette institution. Ainsi, les conflits entre corps de police et la bureaucratisation permettent à certains contrevenants et à des groupes criminalisés d'agir et de passer entre les gouttes.

Il y a un aspect qui est dérangeant dans ce livre. Comme Ouellette en profite pour se mettre en évidence et régler quelques comptes personnels, à l'occasion on doute de la crédibilité d'une partie du récit. Ce n'est pas majeur, au contraire, ça donne une certaine naïveté au texte.

Jean Claude Bernheim

L'intervention et la prévention face à la criminalité



LA PERSONNE:
UN LEVIER DE CHANGEMENT...

Du 10 au 12 mai prochain,
le 7e Colloque provincial
sur la prévention et l'intervention
face à la criminalité
aura lieu au Manoir des Sables
à Orford. Cet événement
annuel est organisé
par le *Centre d'intervention en violence
et abus sexuels de l'Estrie (CIVAS)*,
le *Service d'aide Bruno Dandenault*
et l'*Association des services de réhabilitation
sociale du Québec (ASRSQ)*.

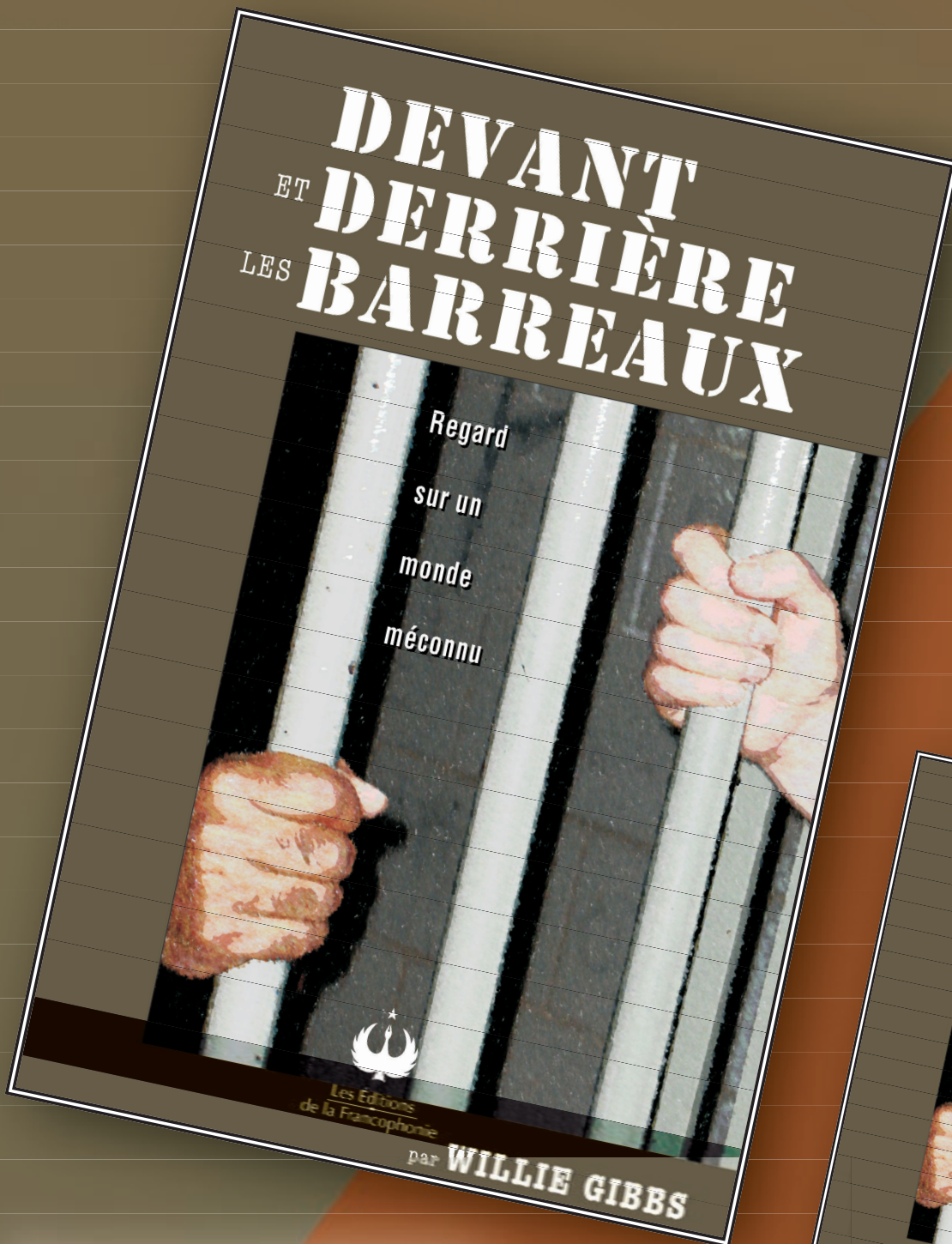
Le colloque sera une occasion unique
pour plus de 250 professionnels
provenant de différents secteurs
d'activités d'enrichir leurs connaissances
et de mieux connaître les personnes
impliquées dans les domaines reliés
à la prévention du crime
et à l'intervention auprès
de ceux et celles qui se retrouvent
dans le système de justice.

Cette année, c'est l'être humain
qui retient l'attention du comité
organisateur. Ayant pour thème
La personne : un levier de changement,
c'est la place de l'intervenant
et du client qui sera le point central
des différents ateliers et conférences présentés.
Parce que la personne
est un levier de changement important,
le colloque sera une occasion unique
de réfléchir à la relation qui se développe
entre l'intervenant et le client.

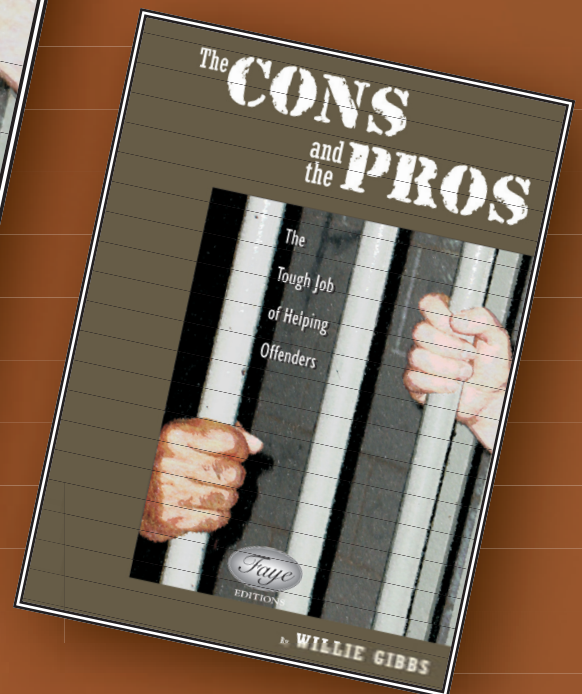
Situé sur un site enchanteur,
ce colloque annuel est toujours
un moment précieux, autant sur le plan
professionnel que personnel.
Reconnu pour sa *personnalité chaleureuse*,
il s'agit aussi d'un temps d'arrêt
qui permet de «recharger les batteries».



COLLOQUE
DEUX MILLE



Les Éditions
de la Francophonie



Vous pouvez commander le livre
DEVANT ET DERRIÈRE LES BARREAUX chez :

Distribution UNIVERS

845, rue Marie-Victorin
Saint-Nicolas (Québec) G7A 3S8
Tél. : (418) 831-7474 – 1-800-859-7474
univers@distribution-univers.qc.ca

Disponible également
en version anglaise :
THE CONS AND THE PROS

Courriel : ediphonie@bellnet.ca
www.editionsfrancophonie.com